

DELIBERATION CA089-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu l'arrêté n° 2020-007 du 13 mars 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 22 octobre 2020

Objet de la délibération : Procès-verbal du CA du Jeudi 4 juin 2020

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 5 novembre 2020, le quorum étant atteint, arrête :
Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour. Un membre s'est connecté en cours de séance et deux membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé le 13 novembre 2020

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 13 novembre 2020

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'administration
4 Juin 2020

*Approuvé le 5 novembre
2020*

Le Conseil d'administration s'est réuni le 4 Juin 2020, à distance, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian	Connecté
AKIN Yahya Pasa	Connecté
BARBELIVIEN Agnès	Connectée
BARD Christine	Connectée
BARILLÉ Régis	Connecté
BARREAU Mihaela	Connectée
BASLÉ Michel	Excusé
BERTÉ Violaine	Excusée
BIOTEAU Emmanuel	Connecté
BORDET Laurent	Connecté
CHAUVET Clément	Connecté
CHÉDOTEL Frédérique	Connectée
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
CHRISTOFOL Hervé	Connecté
CLÉNET Ronan (<i>suppléant : DUVAL Hugo</i>)	Connecté
DANIEL Christophe	Connecté
DELPECH Angèle (<i>suppléante : GRIMAUD Hortense</i>)	Connectée
DROUET D'AUBIGNY Frédérique (<i>suppléante : GOUKASSOW Véronique</i>)	Absente
GAUMER Nathalie	Connectée
GERAULT Laurent (<i>suppléant : JEANNETEAU Paul</i>)	Absent
HINDRE François	Connecté
JARDINAUD Chloë (<i>suppléante : BION Lily</i>)	Connectée
LEFRANÇOIS Corinne	Connectée
LELARGE Antoine	Connecté
LEMAIRE Félicien	Connecté
LOURTIS Michel	Excusé
NGUYEN PHUONG Linh (<i>suppléante : BICHE Sarah</i>)	Connectée
OGER Thierry	Connecté
REY Anne	Connectée
RICHARD Isabelle	Connectée
SEGRETAIN Claudie	Connectée
TAÏBI Aude Nuscia	Connectée
ULLERN Anouk	Excusée, a donné procuration à Madame RICHARD
VINAY Aubeline	Connectée

VINCENT Elsa	Connectée
ZARKAJSEK Romain (<i>suppléant : PAPIN Clément</i>)	Connecté

Membres invités de droit, connectés

- Olivier AGNELY, Agent Comptable,
- Françoise PERES, Cheffe de division de la DESUP, Rectorat de Nantes.

Membres invités par le Président, connectés :

- Camille BLIN, Vice-présidente étudiante
- Dominique CHABASSE, Directeur du SUMPPS
- Éric DELABAERE, Vice-président politique ressources humaines et dialogue social
- Nathalie DEBSKI, Vice-présidente transformation pédagogique
- Françoise GROLLEAU, Vice-présidente international
- Anne-Sophie HOCQUET, Directrice de Cabinet
- Sabine MALLET, Vice-présidente CFVU
- François PANTIN, Directeur de l'I.A.E. Angers

Secrétariat de Séance :

- Cellule Institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

1. Intervention de Madame Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ - Directrice du CHU d'Angers	1
2. Informations	5
2.a Nomination du chargé de mission étudiant par le président sur proposition de la vice-présidente étudiante – information	5
2.b Résultats des élections à la Commission des statuts – information	5
2.c Demandes de soutiens (Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, Rectorat, Collectivités) – information	6
2.d Arrêté relatif à l'accès des usagers aux locaux– information	9
3. Plan de continuité d'activité COVID 19	9
3.a Phase de déconfinement – vote.....	9
3.b Préparation de la rentrée – information.....	12
4. Autoévaluation – Accréditation : co-pilotes des groupes de travail – avis	18
5. Procès-verbaux du CA	19
5.a Procès-verbal du CA du lundi 17 février 2020 – vote.....	19
5.b Procès-verbal du CA du Jeudi 9 avril 2020 – vote	19
5.c Procès-verbal du CA du Jeudi 7 mai 2020 – vote	19
6. Ressources humaines	19
6.a Adhésion à Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP) - vote	19
7. Affaires générales et statutaires	20
7.a Désignation de la Directrice du SUMPPS au 1er septembre 2020 – vote	20
7.b Présentation de l'activité du SSTU - information.....	21
8. Enseignement et vie étudiante	22
8. Conventions – votes.....	22
8.a) Conventions entre l'Université d'Angers – Faculté de droit, économie, gestion - et l'Université de Modène (Italie) 22	
8. b) Conventions entre l'Université d'Angers – ESTHUA Tourisme et Culture – et le Lycée Polyvalent Fernand Renaudeau	23
8 c) convention entre l'Université d'Angers – ESTHUA Tourisme et Culture – et la Chambre de Commerce et d'Industrie	23
9. Décisions prises par délégation du CA au Président	24
10. Questions diverses	24

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance à 14h30. 31 membres sont connectés ou représentés (36 membres en exercice, 29 membres connectés, 2 procurations).

1. Intervention de Madame Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ - Directrice du CHU d'Angers

A la demande de Madame Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ, Monsieur ROBLÉDO présente les administrateurs qui sont présents à la séance à distance.

Il précise que Madame JAGLIN-GRIMONPREZ est la première invitée extérieure à s'exprimer lors de l'ouverture de la séance du Conseil d'administration. Il était légitime que la première personne invitée représente le CHU. Monsieur ROBLÉDO est très honoré de recevoir Madame JAGLIN-GRIMONPREZ, Directrice du CHU d'Angers.

Il rappelle l'importance des relations entre l'Université et le CHU.

Madame Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ présente la structure de son intervention (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle dressera un focus sur la recherche au niveau du CHU d'Angers, qui est spécifique. Elle situera cette recherche en relation avec l'Université d'Angers. Sur la fin de la présentation, elle insistera sur les éléments de stratégie de site qui sont travaillés de concert entre le CHU d'Angers, le Président de l'Université et la Faculté de Santé, représentée par le Doyen Nicolas LEROLLE.

Le domaine de la santé bénéficie d'une recherche clinique qui est réalisée sur l'être humain. Cette recherche répond à une réglementation très spécifique qui se situe en aval de la recherche fondamentale, réalisée en laboratoire.

La recherche clinique représente l'une des forces du CHU d'Angers. Les résultats sont très satisfaisants, notamment au regard de la taille du CHU d'Angers. Beaucoup d'études multicentriques sont menées. Le CHU est notamment coordonnateur pour d'autres établissements de santé. Un travail est réalisé sur le développement de cohortes locales, avec un centre de ressources biologiques très performant.

La recherche translationnelle pourrait en revanche être plus développée.

Madame JAGLIN-GRIMONPREZ note une excellente articulation entre les chercheurs, les hospitalo-universitaires et la maison de la recherche, support technique et méthodologique de la recherche.

Le CHU d'Angers obtient des résultats très satisfaisants aux appels à projets nationaux lancés par la DGOS (Direction générale de l'offre de soins), sur des crédits assurance maladie. Le CHU d'Angers a environ 4 projets acceptés chaque année.

Le CHU d'Angers obtient des financements structurels de la MERRI (missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation). Le CHU se place à la 15^{ème} position des établissements de santé dans ces financements alors qu'il n'est qu'en 24^{ème} position par rapport à sa taille.

Le CHU souffre, dans le domaine de la santé comme dans les autres disciplines universitaires, d'un nombre de professeurs des universités, de personnels universitaires et de personnels chercheurs très faible au regard de la population de la Région. Néanmoins,

l'efficacité des enseignants-chercheurs en poste situe le CHU dans le quart supérieur de la liste.

Dans le contexte sanitaire actuel, Madame JAGLIN-GRIMONPREZ a choisi d'illustrer le CHU d'Angers dans la dynamique locale. Concernant l'épidémie de Covid-19, 4 études multicentriques ont été proposées sur la personne humaine et une dizaine d'études sur cohortes. Le CHU d'Angers participe également à d'autres protocoles de recherche sans en être le promoteur.

Le CHU a pris la décision de faire l'avance des frais, dès lors que les autorités nationales avaient donné l'autorisation. Cette décision a permis de lancer différentes recherches en deux mois, alors qu'il faut d'ordinaire environ 6 mois. Le CHU d'Angers ne s'émancipe pas de la réglementation afférente à la recherche sur la personne humaine. L'Etat a pu permettre que des autorisations soient données rapidement. De nombreux donateurs ont permis de rattraper cette avance de frais.

Le CHU d'Angers et l'Université ont développé différents outils. Les laboratoires de recherche sont regroupés dans des bâtiments communs au sein du campus Santé d'Angers. L'institut MITOVASC a été financé en commun, avec un accompagnement de son développement. Des contrats d'interface ont été maintenus.

Les contrats d'interface correspondent à des financements qui permettent à des chercheurs de travailler au sein de services cliniques ou qui permettent au contraire à des praticiens d'aller travailler pendant une période donnée dans un laboratoire plus fondamental. L'objectif est alors de développer la recherche translationnelle, recherche frontière entre la recherche clinique et la recherche fondamentale.

Les financements qui ont permis d'initier ces contrats ont cessé en 2013. Le CHU a décidé de maintenir à Angers des contrats d'interface pour cinq individus.

Madame JAGLIN-GRIMONPREZ met en exergue les points d'amélioration à développer, relevés lors de la dernière évaluation HCERES.

Le niveau de développement de la recherche translationnelle est insuffisant. Le CHU obtient de bons résultats au niveau de la recherche clinique et de la recherche fondamentale. Un travail commun, réalisé notamment avec Madame ROUEZ (Directrice de la recherche, de l'innovation et des études doctorales) et les services du CHU, a démontré que 34 personnels hospitalo-universitaires ne sont pas affectés dans une unité labellisée par un établissement public à caractère scientifique et technologique (INSERM ou CNRS).

Les personnels hospitalo-universitaires ont une triple mission ; enseignement, soin et recherche. Ils doivent accompagner les cliniciens vers la recherche fondamentale ou translationnelle.

Le montant total des financements de projets de recherche s'élève à 2,6 millions d'euros. Ils correspondent à des projets portés par des hospitalo-universitaires rattachés à des équipes de recherche :

- le CRCINA est commun entre Nantes et Angers,
- le laboratoire HIFIH de Monsieur CALES est désormais dirigé par Monsieur BOURCIER,
- le laboratoire MINT est dirigé par Monsieur Patrick Saulnier,
- le GEROM,
- le laboratoire MITOVASC qui a le poids le plus important,
- le laboratoire ESTER est porté par le CHU de Rennes, mais les hospitalo-universitaires d'Angers sont leaders sur une thématique en lien avec les pathologies professionnelles.

Le nombre d'équipes labellisées portées exclusivement par Angers n'est toutefois pas assez important. La lisibilité de leur projet pourrait également être améliorée, notamment en rapprochant les termes utilisés par le CHU ou l'Université comme relevé lors de la dernière évaluation HCERES. Le CHU a pour projet de développer un centre d'investigation clinique. Il s'agit d'un label INSERM dédiés aux structures de CHU.

D'autres éléments de stratégie commune sont partagés entre le CHU d'Angers et l'Université. Ces éléments sont travaillés depuis deux années avec les équipes de Monsieur ROBLÉDO et le Doyen Nicolas LEROLLE, acteur principal de cette dynamique.

L'objectif est d'améliorer la lisibilité et la visibilité de la recherche en santé de l'Université d'Angers et de l'inclure dans la dynamique de la subdivision universitaire. Il conviendra d'assurer un *continuum* entre recherche clinique et recherche fondamentale, d'identifier des domaines d'excellence qui soient reconnus par les évaluateurs externes, visibles et attractifs pour des jeunes chercheurs et des hospitalo-universitaires. Cet ensemble devra être regroupé dans des projets structurants, avec des objectifs à court terme, qui permettront d'accompagner les équipes.

Un appel à projets commun a été lancé l'an dernier. L'objectif était d'accompagner des projets structurants, en nombre limité. Sur les sept projets déposés, trois projets ont été sélectionnés. Ils correspondaient déjà à une réalité dans le domaine de la recherche translationnelle, avec la possibilité d'obtenir des premiers résultats. Les porteurs sont constitués d'un binôme entre un chercheur et un hospitalo-universitaire (cf. diaporama de séance, page 15). Ces projets, souvent développés à partir de la recherche fondamentale, vont bénéficier du recrutement de chefs de projets dont l'objectif sera notamment de développer la recherche translationnelle.

La deuxième thématique commune est la promotion de l'innovation, avec des partenariats construits entre le CHU et les écoles pour mieux s'intégrer dans le monde économique et académique. Cela permettra d'identifier davantage le CHU comme un lieu d'expérimentation et de validation de solutions opérationnelles. Un premier partenariat est instauré avec l'ESEO et une discussion est en cours avec l'ENSAM et Polytech. L'objectif est de recenser les bonnes idées des étudiants, des chercheurs, des entreprises, des start-up pour ensuite les accompagner dans les études de faisabilité qui précèdent les financements et les modes de sélection.

Il convient en effet de mieux valoriser les inventions auxquelles l'Université et le CHU contribuent.

Cette politique s'articule avec la politique territoriale, avec le rapprochement de l'Université d'Angers et de l'Université du Mans à travers le projet SAM (S= Santé, Société, Sarthe) (A=Activité physique, mouvement, Anjou) (M= Métiers de l'ingénierie et technologies, Mayenne) (cf. diaporama de séance page 17).

Le réseau Angers - Le Mans avait été initié avec le Centre Hospitalier du Mans sur différentes thématiques de recherche qui préexistaient. Le Doyen Nicolas LEROLLE a organisé une journée de lancement le 27 novembre 2019 pour faire émerger des collaborations.

Cette politique de l'innovation a été formalisée au sein du CHU par l'instauration d'un conseil de l'innovation, animé par le Professeur Pierre ABRAHAM.

En conclusion, Madame JAGLIN-GRIMONPREZ souhaitait mettre en exergue les 3 éléments clés du CHU :

- une recherche clinique d'excellence dont le dynamisme rayonne au-delà de la région Pays de la Loire,
- une dynamique de site encourageante grâce au succès de l'appel d'offre structurant CHU-UA et une meilleure articulation entre les équipes cliniques et fondamentales,
- un investissement sur l'innovation par la formalisation de partenariats et la constitution d'un Conseil de l'innovation pour structurer une stratégie qui réunisse l'écosystème angevin autour du site de santé.

Monsieur ROBLÉDO remercie Madame JAGLIN-GRIMONPREZ pour cette présentation complète qui met notamment en perspective les projets entrepris pour une mise en cohérence de l'activité recherche santé entre l'Université et le CHU.

Monsieur CHRISTOFOL remercie Madame JAGLIN-GRIMONPREZ pour la clarté de son intervention. Il se félicite, en tant que chercheur, de la collaboration entre l'Université et le CHU et félicite les deux institutions.

En tant que syndicaliste, il note que les deux institutions sont particulièrement efficaces, notamment au regard de la sous dotation des tutelles respectives. Un rassemblement intersyndical s'est tenu ce jour devant le CHU. Il a regroupé plus de 500 personnels soignants, chercheurs, administratifs et techniciens ainsi que des citoyens. Ces personnes demandent notamment le dégel du point d'indice et 300€ d'augmentation pour tous. Ils demandent également l'arrêt des politiques qui suppriment des lits et des moyens, qui réduisent les personnels dans les services, notamment en gériatrie ou neurochirurgie.

Monsieur CHRISTOFOL demande à Madame JAGLIN-GRIMONPREZ si elle envisage de rendre compte de ces revendications à l'Agence régionale de la santé et au MESRI.

Madame JAGLIN-GRIMONPREZ répond qu'elle n'attend pas les manifestations pour rendre compte à l'Agence régionale de la santé de l'état du CHU. Le CHU d'Angers, comme d'autres CHU, a été entraîné dans une dynamique de mise en concurrence par le mode de financement actuel qui est celui de la tarification à l'activité. Ce système de financement donne au poids de chaque séjour un rôle très important dans la constitution du budget. Ce mode de financement n'est pas sans logique, mais la façon dont il a été géré l'a rendu inadapté. Pour avoir un budget satisfaisant, chacun des acteurs a essayé de développer son activité. La dépense excédant le budget voté par le Parlement, la façon de résoudre cette quadrature du cercle a engendré une baisse des tarifs unitaires. Comme les tarifs baissent chaque année, cela devient très problématique à l'issue de 10 années. Les

dépenses en salaire des personnels représentent 2/3 du budget du CHU. En conséquence, les économies portent essentiellement sur la réduction du nombre de postes financés.

Des discussions sont menées depuis plusieurs années avec l'Etat sur cette problématique. Elle espère toutefois que le Ségur de la santé portera sur d'autres éléments et pas uniquement sur des discussions salariales, même si les salaires de la fonction publique hospitalière sont très faibles comparés aux métiers équivalents dans les établissements européens.

Elle estime que certaines dépenses s'avèrent inutiles. Des services, qui ne répondent pas au niveau de sécurité requis, ont été maintenus dans des établissements de petite taille. Des dépenses considérables sont réalisées pour maintenir ces services. Il serait plus raisonnable d'accepter de faire davantage de route pour être bien soigné dans un établissement où la sécurité est respectée. Les économies réalisées pourraient être redéployées au bénéfice d'autres établissements.

Concernant le CHU d'Angers, elle précise que le nombre de salariés en 2019 est équivalent à celui qu'il était en 2017, et ce malgré le plan d'économie.

Monsieur ROBLÉDO salue la qualité des échanges qui sont instaurés avec le CHU. Les deux institutions ont conscience des marges de progrès qui restent à réaliser. Des politiques ont parfois été menées sans être assez convergentes. Un travail est désormais engagé entre les deux institutions de manière à ce que les forces de chacun puissent se compléter.

L'activité et la performance du CHU sont remarquables. L'Université d'Angers peut également être fière de ses résultats sur la partie formation et sur la partie recherche, notamment au regard des moyens alloués. Le travail de mise en visibilité ne fera que démontrer la qualité et les résultats obtenus par les deux institutions.

2. Informations

2.a Nomination du chargé de mission étudiant par le président sur proposition de la vice-présidente étudiante – information

Sur proposition de Madame Camille BLIN, vice-présidente étudiante, Monsieur ROBLÉDO nomme Monsieur Yahya Pasa AKIN en qualité de chargé de mission étudiant. Monsieur AKIN est élu au Conseil d'administration.

Monsieur AKIN précise qu'il fera son possible pour mener avec succès les projets que Madame BLIN et lui-même souhaitent entreprendre. Il s'investira pleinement dans le rôle de chargé de mission.

2.b Résultats des élections à la Commission des statuts – information

Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'il restait un siège à pourvoir au sein de la Commission des statuts. Les élections se sont déroulées en ligne les 2 et 3 juin 2020.

Les candidatures étaient ouvertes jusqu'au jeudi 28 mai 2020.

Les candidatures suivantes ont été présentées :

Jean FOUGEROUSE

Yamina CHIKH

Céline LANCELOT

Christophe JARRY

Frédéric SAUBION
Lionel BAYLE
Patrice MARCILLOUX
Damien PICARD
Tassadit AMGHAR

Monsieur Patrice MARCILLOUX a été élu représentant des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs à la Commission des statuts avec 17 voix sur 26 suffrages exprimés.

2.c Demandes de soutiens (Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, Rectorat, Collectivités) – information

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Les échanges entre le Ministère et la DGESIP faisaient suite au courrier transmis à la Ministre. Ce courrier avait été évoqué lors du Conseil d'administration du 19 décembre 2019.

Compte tenu du contexte sanitaire, la rencontre n'a pas pu se dérouler avant le 30 avril 2020. Étaient présentes la directrice adjointe du cabinet de la Ministre ainsi que la directrice de la DGESIP. Monsieur ROBLÉDO était accompagné de Madame RICHARD.

Le dialogue a été plutôt encourageant. Les demandes formulées se situaient à deux niveaux. Un certain nombre de sujets ont été évoqués dans le cadre du dialogue stratégique de gestion mené par les Universités avec le Ministère, par l'intermédiaire du Recteur.

Il a également été demandé un recalibrage et un rattrapage de la dotation de l'Université d'Angers. Le Ministère a proposé une deuxième rencontre à ce sujet aux alentours du mois de septembre.

L'Université d'Angers a demandé un plan pluriannuel de rattrapage équivalent à environ 35 postes avec la masse salariale associée. Ce plan de rééquilibrage a été demandé pour les quatre années à venir. Le Ministère a répondu qu'il ne pourrait pas s'engager sur plus de trois ans.

La deuxième phase du dialogue stratégique de gestion a également été abordée.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que la première phase consistait à avancer des arguments de nature à justifier des projets structurels dans l'établissement. La deuxième phase concerne davantage les projets de courts et moyens termes.

Concernant cette deuxième phase, le Recteur a demandé au Ministère d'examiner de manière positive les demandes de l'Université.

En plus des trois fiches qui avaient été communiquées, une demande de financement d'un montant de 480 000 euros a été formulée ainsi que l'équivalent de six postes pour répondre aux enjeux de la crise. Il s'agirait principalement d'offrir un accompagnement aux équipes pédagogiques, avec le recrutement d'audiovisualistes, d'ingénieurs pédagogiques, et de deux ingénieurs travaux pour aider l'Université dans le montage et le déblocage de différents dossiers liés à la situation patrimoniale. Il est nécessaire que des acteurs publics comme les universités participent à la reprise économique.

L'Université n'a pas eu encore de retours sur cette deuxième phase. Monsieur ROBLÉDO espère que les consignes données par la DGESIP et le Ministère seront accompagnées par

le Rectorat. Le Recteur avait formulé des remarques très positives lors de sa rencontre avec la gouvernance.

Des demandes d'accompagnement ont également été formulées auprès de la Région, du Département et d'Angers Loire Métropole.

L'Université a rapidement fait face à des dépenses d'urgence.

L'Université a demandé un accompagnement sur le financement de la prolongation des contrats pour les contrats co-financés par la Région. Cela concerne notamment les contrats doctoraux, les contrats post-doctoraux et les contrats de courte durée de personnel administratif et technique en appui des projets de recherche.

Il a également été demandé un accompagnement sur les dépenses liées au numérique ainsi qu'un accompagnement de la stratégie à l'international de l'Université. Des moyens ont été demandés pour de l'ingénierie pédagogique, pour aider les équipes sur le déploiement d'un certain nombre de dispositifs pédagogiques.

Les mêmes demandes ont été formulées auprès d'Angers Loire Métropole, à l'exception du volet international.

L'Université a obtenu un accord de principe de l'Agglomération pour un accompagnement à hauteur de 120 000 euros qui permettrait le financement de la prolongation d'un certain nombre de contrats doctoraux et post-doctoraux.

Monsieur ROBLÉDO précise qu'il a reçu une demande de question diverse de la part de Monsieur CHRISTOFOL. Monsieur CHRISTOFOL a demandé un retour sur les demandes de prolongation des contrats doctoraux et congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT), en lien avec la période de confinement. Il souhaitait également avoir connaissance des arbitrages qui auraient été éventuellement rendus et les impacts financiers afférents.

L'Université a dressé un état des lieux très précis des demandes et/ou des besoins. Les Directeurs d'unité ont été interrogés. 90 demandes de prolongation de contrats doctoraux ou post-doctoraux ont été transmises, d'une durée de deux à six mois. Cela représente une enveloppe de 700 000 € en tenant compte des échéances des années 2020, 2021 et 2022.

L'Université ne dispose pas d'informations très précises du Ministère quant à l'importance de l'accompagnement envisagé à ce sujet. Il conviendra de définir des critères si ce qui était proposé s'avérait insuffisant. La conférence des présidents d'université va formuler des propositions.

L'Université d'Angers va mener une réflexion à ce sujet dans le cadre du prochain bureau de la Commission recherche pour formaliser une proposition qui sera soumise à la Commission recherche. L'Université pourra s'appuyer sur les ressources transmises par l'Agglomération et la Région. Des financements ANR vont être prévus. L'Université a également mis en place un fond de solidarité à la DRIED, d'un montant d'environ 70 000 euros.

Il a par ailleurs été demandé aux directeurs d'unité s'ils pouvaient réaffecter une partie de leur budget, qui n'aurait pas été utilisée au cours de l'année 2020, sur l'année suivante.

Cette demande répond à un devoir de solidarité à l'Université. Cela porte sur les sommes non affectées des unités, les sommes qui ne sont pas liées à un projet de recherche particulier, sur lesquelles la traçabilité des dépenses et l'affectation de la recette à la

dépense est nécessaire. L'Université a demandé que les reliquats des autres projets soient versés dans un fonds de solidarité qui permettra de compléter les financements possibles pour ces prolongations.

Certains projets de recherche ont été arrêtés. Il a été demandé à la Région de pouvoir prolonger ces projets, en demandant une période de justification des dépenses plus importante que celle initialement prévue.

Concernant les CRCT, aucune demande spécifique n'a été transmise à l'Université. Sur l'ensemble des CRCT à l'Université, sept collègues pourraient être impactés par les conséquences de la crise sanitaire. Cela concerne les collègues qui souhaitent positionner leur CRCT au 2ème semestre de l'année universitaire, entre le 1er janvier-février et le 30 Juin-Juillet.

Un certain nombre de surcoûts ont été identifiés pour l'année 2020, concernant la prolongation des contrats doctoraux, le numérique, avec l'achat des ordinateurs, les mesures d'hygiène, les opérations immobilières et l'entretien des locaux.

Concernant la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC), Monsieur ROBLÉDO avait demandé que le budget 2020 consacre 10% de l'enveloppe globale de la CVEC à des dépenses d'urgence et à caractère social. Cette enveloppe a été mobilisée pour faire face aux dispositifs d'aide mis en place pour les étudiants, à la fois sur le numérique, l'aide alimentaire et d'autres dispositifs liés à des actions culturelles.

La commission CVEC du CROUS, réunie le 2 juin 2020, a décidé d'abonder le dispositif d'aide aux étudiants mis en place à l'UA, à hauteur de 116 000 euros, sur trois volets : aide à l'hébergement, aide alimentaire, aide numérique. L'Université d'Angers a obtenu le montant le plus important.

Monsieur BORDET précise que la stratégie mise en place pour cet appel à projets CVEC du CROUS a été d'orienter l'ensemble des projets sur l'aide sociale, sur les conséquences de la crise sanitaire. Une partie des projets vont venir alimenter des fonds du CROUS pour aider les étudiants en difficulté durant l'été. Est prévue une reconduction automatique des chèques alimentaires durant l'été.

Un projet a été financé pour la mise en place de bornes de gel hydroalcoolique. Les projets des 3 universités ont été entendus parce que les établissements ont engagé beaucoup de dépenses d'aides sur le champ de l'aide alimentaire, du numérique, du logement.

L'ensemble des projets ne pouvait toutefois pas être soutenu. Le CROUS disposait d'une enveloppe de 400 000 euros à distribuer, l'ensemble des projets atteignait 500 000 euros. Il a en conséquence été décidé une clef de répartition de 30% sur l'ensemble des projets de l'Université.

La prochaine commission CVEC du CROUS se réunira en octobre. Elle interviendra sur le complément de versement des reliquats CVEC pour l'année 2019-2020. Seront alors soutenus l'ensemble des projets qui n'ont pas été retenus lors de la commission de juin, ainsi que la part non pourvue sur le projet d'établissement des universités. Il ne sera pas proposé de nouveaux projets en octobre. Les nouveaux projets seront reportés à la session 2021.

Le CROUS anticipe de nombreuses difficultés sociales à venir, difficultés certainement renforcées par une pénurie d'emplois étudiants cet été.

Monsieur ROBLÉDO précise qu'il est possible de comptabiliser les dépenses supplémentaires qui devront être engagées par l'Université. Néanmoins, certaines incertitudes subsistent encore aujourd'hui (*cf. diaporama page 27*). Les universités ont notamment des inquiétudes quant à l'accueil des étudiants étrangers qui pourraient rencontrer des difficultés à rejoindre la France, notamment les étudiants extra-communautaires. Le Rectorat a estimé que les économies potentielles sur les fluides et les missions pourraient être égales à 1/6ème du montant initialement prévu dans le budget.

Monsieur CHRISTOFOL note que les contrats doctoraux et post-doctoraux vont nécessiter un budget supplémentaire, pour ne pas obérer, si l'enveloppe était constante, le démarrage de nouveaux contrats. Il se réjouit que la Région et l'Agglomération apportent leur contribution à ce financement. Il note que la réponse du Ministère n'est pas encore connue.

Concernant son questionnement sur les CRCT, il précise que des collègues ont apparemment estimé que ce dispositif ne pouvait pas être mis en place. Monsieur ROBLÉDO répond qu'un travail d'information va être mené en collaboration avec Monsieur SIMONEAU.

Monsieur ROBLÉDO précise que l'Université n'a pas fait de demande spécifique auprès du Département concernant le financement de la prolongation des contrats doctoraux et post-doctoraux. Le Département n'est plus partenaire de l'Université sur ce sujet. Le Département a été sollicité pour un accompagnement sur la dimension sociale. Il a été demandé que le Département puisse participer au financement du recrutement d'une assistante sociale supplémentaire.

Dans le fil de discussion, Monsieur BARILLE demande si les congés pour projets pédagogiques sont maintenus. Monsieur ROBLÉDO répond par l'affirmative.

2.d Arrêté relatif à l'accès des usagers aux locaux – information

Monsieur ROBLÉDO informe les administrateurs des dispositions de l'arrêté n°2020-46 relatif à l'accès des usagers aux locaux de l'Université d'Angers (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Les modalités de l'accueil des usagers évoluent régulièrement en fonction de l'évolution des contraintes sanitaires. Un arrêté est déjà à prévoir pour encadrer l'arrivée sur site des étudiants en présentiel, sous des conditions très précises et notamment pour l'accès au service commun de la documentation et des archives.

3. Plan de continuité d'activité COVID 19

3.a Phase de déconfinement – vote

Monsieur ROBLÉDO et Madame RICHARD présentent ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Monsieur ROBLÉDO rappelle que le plan de continuité, et en particulier sa partie relative à la phase de déconfinement, a été présenté au Conseil d'administration du 7 mai 2020. Il est désormais présenté aux administrateurs pour vote, après l'avis du CHSCT et du CT.

Le document prend en compte les avis formulés par le CHSCT mais il est resté sensiblement le même.

L'objectif de ce plan est d'organiser la reprise d'activité après la période de confinement. Il dresse également un certain nombre de pistes pour un retour contrôlé à une activité en présentiel, qui permettrait de mieux appréhender un futur nouveau confinement si cela s'avérait nécessaire.

Ce plan s'articule autour de quatre Piliers : santé, UA citoyenne, les mesures jusqu'à l'été, puis les missions à partir du retour des vacances.

Madame RICHARD précise que la gouvernance est ouverte aux propositions qui pourraient être formulées pour améliorer les documents sur ce retour d'activité. Ces documents sont complexes à construire compte-tenu de la situation inédite.

Le CHSCT a formulé peu de remarques sur la première partie du plan de déconfinement. Les aspects santé et sécurité de tous ont été mis en place de façon assez aisée. Le processus de retour avec l'accueil et la distribution de masques a bien fonctionné. L'ensemble des collègues se sont mobilisés concernant la fin des premières sessions d'examens, la réalisation des jurys.

La 2ème session sera organisée à distance, mais il sera possible de proposer aux étudiants qui le souhaitent de composer en présentiel.

Les recrutements ne sont pas encore tout à fait terminés, ils se sont déroulés en visioconférence.

La politique de solidarité de l'Université est toujours active.

Concernant la politique sociale, un travail est mené pour une proposition de formation « post cycle ». Cette formation a pour objectif de proposer aux étudiants qui arrivent en fin de M2, de L3 ou de LP de rester un semestre de plus à l'Université compte-tenu de perspectives d'embauches délicates à la rentrée. Cette formation sera ciblée sur des compétences utiles pour l'accès à un emploi.

Le service communication a travaillé de façon très efficace pour une collaboration avec l'ARS dans l'objectif de mettre en place une plateforme de propositions d'emplois d'été par le secteur médico-social, notamment les maisons de retraite. Un travail a été mené avec les associations étudiantes pour le reconditionnement de matériel informatique sur des circuits de recyclage. Cela va permettre d'envisager d'autres possibilités pour du prêt de matériel à la rentrée.

L'Université s'attache, avec la Direction du patrimoine immobilier, à permettre que les travaux qui étaient prévus soient réalisés.

L'Université poursuit son accompagnement de toutes les réflexions et recherches sur le « monde d'après Covid ».

En ce qui concerne la préparation de la rentrée, l'Université a proposé un certain nombre de recommandations. Ce document est en cours de construction. Il va être présenté au CHSCT et au CT.

Madame RICHARD précise qu'il est souhaité que les membres de la communauté formulent des remarques ou des observations. Le document est tout à fait amendable.

La Direction du développement du numérique a réalisé un travail conséquent pour des commandes de matériels, dans l'objectif de rendre le télétravail et l'enseignement à distance plus confortables. Il est notamment prévu des équipements de salle pour de la captation et de la télétransmission.

Des questionnaires ont été ou vont être transmis aux personnels et aux étudiants pour avoir un retour d'expérience et préparer un éventuel reconfinement, un maintien du télétravail et de l'enseignement à distance.

Les éléments qui concernent le plan de déconfinement ont été soumis au CHSCT et au CT qui ont émis des avis favorables. Le CHSCT a toutefois formulé quatre recommandations.

Il a été demandé que les assistants de prévention soient accompagnés, notamment pour faire face à l'inquiétude des personnels qui reviennent. Cette remarque a conduit Monsieur RIGAULT à réorganiser plusieurs réunions avec les assistants de prévention et à proposer des réunions dans les composantes ou laboratoires pour identifier les problèmes et trouver des solutions.

La 2ème recommandation consistait à informer l'ensemble du personnel des différents cas de vulnérabilité et des recommandations du haut conseil de santé publique concernant la liste des situations pathologiques qui risquent d'entraîner les formes les plus graves de Covid.

Les chefs de service ont été destinataires d'un document dans lequel ces précisions étaient indiquées.

Un travail est mené en collaboration avec le Service de santé au travail de l'Université (SSTU) de façon à ce qu'une information personnalisée concernant une éventuelle situation clinique puisse être proposée à tous les personnels qui en feraient la demande. Madame RICHARD rappelle que le SSTU est à la disposition de tous les personnels.

Les deux avis suivants portaient sur les équipements informatiques et bureautiques appropriés.

L'Université a passé différentes commandes, pour des sommes qui deviennent importantes. Une préoccupation persistait sur les rémunérations et les congés des personnels en autorisation spéciale d'absence. Les rémunérations sont maintenues.

Il est proposé aux administrateurs de valider cette première étape du déconfinement. Madame RICHARD précise que le vote porte bien sur la phase de déconfinement, qui avait été présentée pour information lors du Conseil d'administration du 7 mai 2020. Il ne s'agit pas d'un vote sur le document de cadrage qui n'est pas encore abouti.

Monsieur AKIN propose une formulation sur la note de rentrée, concernant l'équipement des étudiants. Il est indiqué que « des efforts importants d'acquisition de matériels neufs ou reconditionnés, qui pourront être prêtés aux étudiants pour l'année ont été faits ou sont en cours ». Il propose d'inscrire « la garantie d'acquisition de matériel pour toutes et tous ». Monsieur ROBLÉDO répond que l'Université ne peut être assurée que tous les étudiants qui ont besoin de matériel fassent les démarches adéquates pour l'obtenir. L'enquête sera reprise en septembre lorsque les primo entrants arriveront à l'Université, si l'enseignement à distance reste de mise.

Madame RICHARD rappelle que le vote ne doit pas porter sur le document « note de rentrée » mais sur le document « plan de continuité d'activité COVID 19 » qui avait été transmis pour information lors du Conseil d'administration du 7 mai 2020. Ce plan porte sur les éléments généraux d'organisation du déconfinement.

Madame JARDINAUD regrette que le document n'ait pas de nouveau été mis en ligne sur la plateforme du Conseil d'administration. Madame RICHARD répond qu'il sera porté à la connaissance des administrateurs dès lors qu'il fera l'objet de modifications.

Le Plan de continuité d'activité COVID 19 - Phase de déconfinement - est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 4 abstentions.

3.b Préparation de la rentrée – information

Monsieur ROBLÉDO et Madame RICHARD présentent ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Monsieur ROBLÉDO précise que la préparation de la rentrée est peu aisée à envisager. De nombreuses incertitudes subsistent.

L'objectif est d'imaginer une organisation qui permette de reprendre une activité qualifiée de « normale », tout en préparant un potentiel reconfinement. Aucun vaccin ou traitement n'étant actuellement disponible, les seules possibilités actuelles pour juguler l'épidémie sont le confinement, le port du masque et le respect des gestes barrières et de mesures sanitaires. La distance qui doit être respectée, de 1 mètre entre chaque personne, impose une réflexion sur l'utilisation optimale des espaces. Il conviendra également de tenir compte des flux.

L'Université doit tenir compte de différentes dimensions.

- La première dimension est liée à la santé de tous, une distanciation physique impliquant une organisation particulière de l'utilisation des espaces.
- La deuxième dimension concerne la réussite des étudiants, à savoir respecter une qualité de l'environnement pédagogique, un accueil de qualité, un accompagnement.
- La troisième dimension se rapporte aux conditions de travail de l'ensemble du personnel et aux conditions d'études.

Ces trois dimensions doivent être prises en compte. L'objectif est d'être prêt pour la rentrée pour faire face à la situation la plus contraignante. Les contraintes seront plus faciles à desserrer qu'à resserrer.

Madame RICHARD précise que le document de recommandations peut être adapté en fonction de l'ensemble des critiques et propositions que les administrateurs sont invités à formuler. Ce document a déjà été adapté après la dernière réunion du Conseil de gouvernance élargi et des échanges avec les directeurs de composantes. Les avis des représentants du personnel au CHSCT et au CT seront également requis.

Il est nécessaire d'envisager que les conditions sanitaires nécessiteront la mise en place de contraintes de distanciation physique à la rentrée. Cette contrainte de distanciation physique réduira mécaniquement la contenance des salles, qui réduit *de facto* le temps d'enseignement proposé en présentiel.

Les équipes pédagogiques sont invitées à mener une réflexion pour une priorisation des enseignements en présentiel en prévoyant de les compléter avec de l'enseignement à distance.

Il est sans doute possible d'organiser en présentiel entre le quart et la moitié des enseignements si la contrainte de distanciation physique est de respecter un mètre entre chaque personne (*cf. diaporama page 40*). Les enseignements pourraient être répartis en quatre quartiles, du plus prioritaire au moins prioritaire en enseignement présentiel. En fonction de la situation sanitaire, il serait possible d'allouer la ressource enseignement présentiel à ces quatre quartiles dans l'ordre.

Il est possible d'envisager un autre scénario, mais il conviendra nécessairement de respecter un minimum d'1 mètre entre les étudiants, en envisageant les flux dans les espaces communs.

Une réflexion plus globale sur les modalités de rentrée et d'accueil est à envisager, en tenant compte de la venue des étudiants en transports en commun, des repas du midi, de l'organisation des examens, de l'intégration des activités du SUAPS... Il pourrait être envisagé d'organiser un marquage au sol ou encore de définir un sens de circulation.

Madame RICHARD présente un extrait de ce qui est proposé sur le site de l'assurance Maladie, qui définit ce qu'est une personne contact à risque (*cf. diaporama de séance page 42*). Le questionnaire indiqué concerne les individus qui vont être testés positifs. Il sera nécessaire d'identifier les individus avec lesquels ils auront été en contact afin qu'ils puissent faire le test.

Plus les étudiants appartiendront à un nombre élevé de groupes différents ou à un groupe de grand effectif, plus le nombre de personnes isolées s'ils sont testés positifs sera important. Ainsi, les étudiants devront autant que possible être répartis dans les mêmes groupes de TD.

La mise en place du télétravail pour certains personnels, notamment pour éviter d'être trop nombreux dans un bureau, et le recours à l'enseignement à distance nécessitent des ressources. L'Université met tout en œuvre pour répondre aux demandes des collègues et des étudiants.

La Direction de l'audiovisuel et la Direction du développement numérique réalisent différents travaux pour équiper des salles. L'objectif est de permettre l'enregistrement des cours en présentiel assurés à de petits groupes pour une télétransmission à de plus grands groupes.

L'Université a acquis un outil de classe virtuelle qui va être intégré à Moodle, l'outil « Big Blue Button » sera disponible dans le courant du mois de juin.

Le Lab'Ua développe tout un programme de formation aux outils de base pour les collègues qui en ressentiraient le besoin.

L'accompagnement individuel par les pairs est également en train de se mettre en place.

Il n'est pas envisagé de diminuer le nombre d'heures total rémunérées, y compris si les modalités sont modifiées. Par exemple, un cours qui était organisé 2 fois, à Angers et à Cholet par exemple, et qui aurait en définitive été proposé à distance sera bien rémunéré 2 fois.

Il conviendra de réfléchir avec les équipes pédagogiques sur l'environnement numérique de travail qui peut être proposé aux étudiants et notamment aux étudiants néo-entrants.

La gouvernance est également disposée à réfléchir avec les composantes aux moyens d'accompagnement qui doivent être mis en œuvre si le développement de l'enseignement à distance représente, dans certaines situations, un travail de préparation ou d'animation d'équipe important.

En cohérence avec la remarque de Monsieur AKIN concernant l'équipement des étudiants, Madame RICHARD propose la formulation : « le recueil, dès l'inscription, par chaque équipe pédagogique de la situation d'étudiants en difficulté est nécessaire pour que ces questions puissent **toutes** trouver une solution ».

L'Université devra en effet trouver une solution pour tous les étudiants en difficulté qui se manifesteraient.

Il est important que les étudiants conservent une expérience de l'Université, notamment les L1, ce qui implique des cours en présentiel. Les chargés d'accompagnement sont maintenus. Leur activité concrète pourra être adaptée aux nouvelles modalités si nécessaire.

Monsieur ROBLÉDO précise que les éléments présentés sont en cohérence avec la situation sanitaire actuelle. Il ne s'agit pas de prendre le prétexte de la crise sanitaire pour exposer de nouveaux dispositifs, ni pour développer massivement de l'enseignement à distance. La liberté pédagogique des enseignants sera respectée, sous réserve du respect des contraintes sanitaires.

La gouvernance a conscience des difficultés auxquelles les équipes pédagogiques sont confrontées pour imaginer l'organisation de la rentrée et notamment pour une hybridation des modalités des cours.

Monsieur CHRISTOFOL estime que le document présenté tend à célébrer l'enseignement en présentiel comme une ressource rare et précieuse. Il sera sans doute nécessaire de modifier cette rédaction en fonction de la situation qui évolue très vite.

Le MESRI ne communique plus actuellement par des circulaires, des arrêtés ou des décrets mais par communiqués de presse, en ne se référant à aucun texte de loi sur l'état d'urgence sanitaire ou le déconfinement. Cela conduit à des rétropédalages importants, en particulier entre le communiqué de presse du 2 juin et celui du 3 juin 2020.

Le 2 juin 2020, il était mentionné que les bibliothèques universitaires pouvaient de nouveau ouvrir, qu'il s'agisse de système de prêts, des salles de lectures etc... Depuis le 3 juin 2020, cela n'est plus possible. Les bibliothèques, les centres de documentation, ne pourront rouvrir qu'en respectant des modalités définies par l'établissement autonome.

Le MESRI a également indiqué le 2 juin 2020 que les activités de formation initiale en présentiel pourraient reprendre de manière régulière au sein des campus à la rentrée. Le 3 juin 2020, un autre revirement est opéré : il est indiqué que l'établissement doit prévoir un enseignement en distanciel, pour anticiper une éventuelle dégradation des conditions sanitaires.

Les trains et les avions circulent de nouveau, sans distanciation physique mais en instaurant l'obligation du port du masque. Les terrasses de café vont également pouvoir rouvrir, les stades etc. L'université serait ainsi la seule institution accueillant des adultes qui devrait réserver son activité en présentiel à seulement 30% de ses effectifs. Monsieur CHRISTOFOL estime cela assez drastique. De nombreuses études démontrent l'importance du présentiel, notamment pour la relation entre le professeur et l'étudiant mais également pour les relations entre étudiants eux-mêmes. Le présentiel est important pour maintenir la motivation. Les MOOC sans tutorat ont un taux d'abandon supérieur à 80%.

Il estime que l'organisation proposée, même si elle doit respecter la santé de tous, conduit à des restrictions très importantes de la liberté pédagogique. Cet enseignement à distance ne permet pas de transmettre exactement le même contenu qu'un enseignement en présentiel. De surcroît, les moyens alloués en 2020 seront probablement comparables à ceux obtenus en 2019.

Il demande si les moyens alloués en 2020 tiendront compte d'une augmentation éventuelle du nombre d'étudiants à la rentrée. Il demande également si les supports vidéo respecteront la propriété intellectuelle et quel usage sera fait de ces supports au fil des semestres.

Concernant la formation des personnels enseignants et enseignants-chercheurs aux différentes modalités d'enseignement à distance, il lui semble important que celle-ci soit reconnue comme du temps de travail. Le travail à distance apporte une surcharge de travail. Certaines universités ont obtenu des dotations horaires substantielles, notamment en licence, de l'ordre de 30% par exemple à l'Université de Marne-la-Vallée. Il demande si une partie du budget réservé à Thélème pourrait être consacrée aussi à cet effort exceptionnel.

Monsieur ROBLÉDO partage l'analyse de Monsieur CHRISTOFOL. Il n'est en revanche pas d'accord avec ses conclusions. Monsieur CHRISTOFOL semble indiquer que la gouvernance souhaite réduire le plus possible l'enseignement en présentiel. Monsieur ROBLÉDO répond que si le virus ne circule plus en septembre, la rentrée sera organisée suivant les modalités habituelles. Il n'est toutefois pas possible d'attendre le 31 août 2020 et de préparer la rentrée dans l'urgence.

Monsieur ROBLÉDO observera les contraintes sanitaires qui seront imposées, notamment pour les spectacles couverts.

Concernant la deuxième question de Monsieur CHRISTOFOL, Monsieur ROBLÉDO répond que des systèmes de formation commencent à être déployés. Il n'est pas prévu de les intégrer dans la charge horaire.

Monsieur ROBLÉDO ignore si des moyens supplémentaires seront octroyés par le MESRI au regard du nombre d'étudiants pour l'année 2020.

Concernant l'utilisation d'une partie des ressources du dispositif THELEME pour abonder des sujets non prévus dans ce dispositif, Monsieur ROBLÉDO répond que cela ne peut pas être envisageable. La convention signée avec l'ANR ne le permet pas, l'Université devra fournir des justifications de ses dépenses.

L'un des axes de THELEME est le développement de l'enseignement hybride ou à distance. Si des travaux peuvent être réutilisés dans cet axe, alors la ressource pourra être utilisée.

Madame TAIBI craint également que l'enseignement à distance ne devienne la norme et perdure au-delà de la situation exceptionnelle actuelle. Elle souhaiterait avoir la garantie que l'enseignement en présentiel pourra de nouveau être possible après la crise sanitaire. Elle a le sentiment que les enseignants sont encouragés à proposer de l'enseignement à distance depuis plusieurs années, notamment avec THELEME.

Elle estime que, si le distanciel peut présenter une pertinence en complément du présentiel, la systématisation de ce mode d'enseignement est un problème. Une vraie réflexion doit être menée sur ce sujet, nécessitant un retour d'expérience sur ce qui s'est passé durant ces derniers mois.

La note de rentrée évoque la question de l'évaluation de la charge supplémentaire générée par la réorganisation programmée des services. Un retour d'expérience permettra de faire cette évaluation. Tous les enseignants ont eu une charge de travail très importante dans ce contexte.

A l'instar de Monsieur CHRISTOFOL, Madame TAIBI demande si les supports vidéos respecteront la propriété intellectuelle des enseignants. Elle a réalisé des vidéos, sans aucun cadre général sur ces productions.

Monsieur ROBLÉDO répond que les « licences creative commons » ont été créées pour permettre d'encadrer ce type de dispositifs. Ces « licences creative commons » constituent un ensemble de licences régissant les conditions de réutilisation et de distribution d'œuvres. Concernant les craintes sur une massification de l'enseignement à distance, Monsieur ROBLÉDO réitère ses propos : cela n'est pas l'objectif. Les dispositifs prévus dans THELEME sont contextualisés. L'objectif est d'offrir aux étudiants des dispositifs qui vont leur permettre d'avancer à leur rythme. Cela vient en complément du présentiel.

Les questionnaires qui vont être programmés vont pouvoir donner les premiers éléments de retour d'expérience. Monsieur ROBLÉDO jugerait pertinent d'avoir des focus groupes pour réfléchir à ces appréciations. En dehors des exigences sanitaires, rien ne sera imposé ni interdit aux équipes pédagogiques.

Madame DEBSKI précise que la politique relative au droit d'auteur des enseignants et enseignants-chercheurs a été votée dans le cadre du Conseil d'administration du 25 avril 2019. Le cadre a été rédigé en collaboration avec un groupe d'enseignants-chercheurs et le service juridique de l'Université. Tout ce qu'un enseignant-chercheur produit lui appartient.

Le retour d'expérience sera nécessaire. Il sera proposé sur la base du questionnaire diffusé la semaine antérieure et sur la base d'un questionnaire à venir, axé sur la pédagogie à distance. D'autres questionnaires ont été diffusés dans d'autres universités. Un webinaire est proposé le 15 juin 2020 après-midi avec le lab'UA et portera en partie sur ces retours d'expérience.

Madame JARDINAUD pose une question sur les modalités de contrôle des connaissances. Elle demande si le contrôle continu intégral va automatiquement être mis en place. Concernant la possibilité de faire des cours « à l'extérieur », elle demande quel est le champ des possibilités.

Elle demande si l'Université a sollicité le CROUS pour les équipements des étudiants.

Monsieur ROBLÉDO répond qu'un travail est mené en collaboration avec le CROUS. Les deux institutions essaient de trouver des dispositifs qui puissent se compléter. L'Université a obtenu une enveloppe de 116 000 euros de la part de la commission CVEC du CROUS, dont 70 000 euros au titre des équipements numériques des étudiants.

Le terme « extérieur », permet d'envisager des cours dehors, dans certaines circonstances. Il a également été envisagé la possibilité de trouver des espaces physiques clos, externes à l'Université.

Concernant les modalités de contrôle des connaissances, aucune décision n'a encore été prise même si la solution du contrôle continu apparaît plus simple.

Madame MALLET indique que le Comité licence master va de nouveau pouvoir se réunir, l'équipe étant désormais constituée. Ce Comité constitue un cadre pertinent, permettant la réflexion sur les modalités de contrôle des connaissances. Les modalités de contrôle des connaissances ont toujours été proposées en concertation avec les enseignants-chercheurs et les étudiants dans les commissions constituées par des élus.

Madame RICHARD réagit aux propos de Monsieur CHRISTOFOL, qui estime que les mesures proposées à l'Université sont plus restrictives que ce qui peut être pratiqué dans l'espace public.

Une dissonance cognitive peut être dénotée entre l'envie de recouvrer davantage de libertés et les discussions sur la distanciation physique qui sera mise en place à la rentrée. Elle précise que les universités et les structures d'enseignement sont dans une situation particulière car elles accueillent des étudiants dans des salles qui proposent une place par

étudiant. Les étudiants sont invités de surcroît à s'exprimer pendant ces cours. Cela correspond à la situation expérimentale pour fabriquer un cluster.

L'épidémie a fait 30 000 morts, dont 20 000 qui ne sont pas en EHPAD. Les personnes concernées n'ont pas l'âge des étudiants mais l'âge des collègues.

L'équipe de direction de l'Université n'a pas nécessairement la légitimité pour définir des contraintes pédagogiques. Elle a en revanche une légitimité dans les propositions permettant de ne pas faire prendre de risques inconsidérés aux collègues, ou aux parents et grands-parents des étudiants.

Faire cours successivement à, par exemple, quatre groupes de TD de 45 personnes dans une salle de 45 n'est pas acceptable, sauf si le virus ne circule plus, ce qui n'est malheureusement pas une hypothèse très probable.

La gestion des risques est problématique : tant qu'aucun incident dramatique ne se produit, cette gestion est pénible au quotidien. En cas d'incident dramatique, l'Université se doit d'avoir pris les mesures nécessaires au préalable.

Monsieur ROBLÉDO abonde en ce sens. Les réflexions sont menées avec l'objectif de prendre soin de la santé de tous.

Monsieur LEMAIRE note que l'Université applique le principe de précaution. Il se demande toutefois si l'Université est en capacité de garantir qu'aucune évolution n'est possible en ce qui concerne la suppression des postes par le gouvernement, en raison de la mise en place de l'enseignement à distance. Il demande comment l'Université pourrait remédier aux potentielles suppressions de postes. La situation a permis de montrer qu'il pouvait être possible de fonctionner avec moins de personnels, ce qui légitimerait la suppression d'un certain nombre de postes.

Monsieur ROBLÉDO répond que la charge de travail d'un enseignant est déconnectée des cours réalisés en présentiel ou en distanciel. Au-delà de la nécessité d'assurer des enseignements en présentiel, toute une dimension d'accompagnement est nécessaire pour assurer une pédagogie de qualité.

Les retours d'expérience devront permettre de justifier la nécessité d'avoir un taux d'encadrement suffisant pour assurer qualitativement les missions d'enseignement. Réaliser un enseignement à distance n'a pas fait économiser de temps aux enseignants-chercheurs.

Monsieur LEMAIRE entend ces arguments. Néanmoins, il note le pli pris par le MESRI de réduire les postes des enseignants. Faire de l'enseignement à distance peut résoudre un certain nombre de problèmes apparents, les vidéos postées peuvent pas exemple être accessibles pour 500 étudiants. Il est toutefois prouvé que le recours au distanciel ne permet pas véritablement un bon apprentissage. Il n'est pas certain que cet argument soit entendu par le Ministère, qui se placera du point de vue économique.

Monsieur ROBLÉDO répond que ces réflexions ne sont pas en cohérence avec les échanges initiés avec le MESRI depuis avril en ce qui concerne l'Université d'Angers. L'Université d'Angers a, au contraire, demandé des moyens supplémentaires.

Monsieur AKIN demande si le Lab'UA pourrait également accompagner la formation au numérique des étudiants, en privilégiant les L1. La note de rentrée n'évoque pas la position de l'Université sur l'évolution des stages.

Concernant la formation des étudiants, Madame RICHARD estime qu'il est pertinent d'indiquer qu'une attention devra être portée sur la capacité des étudiants à se servir des outils numériques. Madame DEBSKI précise que le Lab'UA accompagne prioritairement les enseignants et les enseignants-chercheurs. Il a toutefois également accompagné les étudiants par l'intermédiaire du dispositif BienvenUA, pour l'acculturation aux outils du

numérique. L'objectif serait d'accueillir les étudiants au niveau du guichet info campus. Le Lab'UA formera les futurs formateurs de ces étudiants aux outils du numérique. Madame RICHARD propose de le mentionner dans la note de rentrée.

Une réflexion va également être menée concernant les stages. L'objectif est l'anticipation mais sans être trop restrictif au regard d'une situation qui pourrait évoluer rapidement. Il pourrait être indiqué qu'il faut envisager les activités à proposer à la place du stage si le problème se posait. L'Université ne dispose pas d'assez d'éléments permettant d'être plus précis sur l'organisation de stages sur l'année universitaire prochaine.

Monsieur AKIN précise qu'il faudrait également évoquer l'usage de Teams ou Discord, outils dont se servent les enseignants pour donner des cours.

Madame MALLET répond qu'une enquête est menée auprès de tous les étudiants sur Parcoursup, au moment de l'inscription, pour notamment déterminer si les étudiants sont équipés en matériel numérique et pour identifier leurs besoins. Le niveau des étudiants par rapport au numérique sera vérifié. Cette réflexion sera menée avec les équipes pédagogiques et les assesseurs à la pédagogie.

Concernant les stages, elle précise qu'ils sont permis sur le territoire Français. L'Université est en attente des directives gouvernementales pour l'ouverture des frontières.

Pour conclure ces échanges, Monsieur ROBLÉDO précise que le document amendé sera soumis au vote du Conseil d'administration du 9 juillet 2020.

4. Autoévaluation – Accréditation : co-pilotes des groupes de travail – avis

Monsieur ROBLÉDO rappelle que lors du Conseil d'administration du 7 mai 2020, il avait été proposé que des élus du Conseil d'administration et/ou du Conseil Académique soient co-pilotes des huit sous-groupes thématiques, en binôme avec les Vice-présidents correspondants.

Un appel à candidatures a été diffusé afin d'identifier les personnes volontaires en vue de co-piloter les groupes de travail.

Les étudiants sont nombreux à avoir formulé une candidature.

Les candidats sont les suivants :

Sous groupe « Gouvernance » : Angèle DELPECH

Sous groupe « Santé » : Chloë JARDINAUD - Guewen DOUESNEAU - Michel LOURTIS

Sous groupe « Qualité, Pilotage » : Anne REY - Angèle DELPECH

Sous groupe « Ressources humaines » : aucun candidat

Sous groupe « Immobilier » : Thierry OGER

Sous groupe « Recherche » : Etienne MANN - Frédéric LAGARCE

Sous groupe « Formation » : Guewen DOUESNEAU – Matthieu EVEILLARD

Sous groupe « Vie étudiante » : Coraline GARNIER - Guewen DOUESNEAU

Au vu des candidatures, Monsieur ROBLÉDO propose les personnes suivantes :

Sous groupe « Gouvernance » : Angèle DELPECH

Sous groupe « Santé » : Michel LOURTIS

Sous groupe « Qualité, Pilotage » : Anne REY

Sous groupe « Ressources humaines » :

Sous groupe « Immobilier » : Thierry OGER

Sous groupe « Recherche » : Frédéric LAGARCE

Sous groupe « Formation » : Guewen DOUESNEAU (la candidature de Monsieur EVEILLARD étant arrivé plus tardivement)

Sous groupe « Vie étudiante » : Coraline GARNIER

La désignation des co-pilotes des groupes de travail pour l'autoévaluation est approuvée.

Cette décision est approuvée à la majorité avec 28 voix pour et 3 abstentions.

5. Procès-verbaux du CA

5.a Procès-verbal du CA du lundi 17 février 2020 – vote

Monsieur ROBLÉDO précise que l'approbation du procès-verbal du lundi 17 février 2020 est reportée au Conseil d'administration du 9 Juillet 2020.

5.b Procès-verbal du CA du Jeudi 9 avril 2020 – vote

Monsieur CHRISTOFOL demande que soit ajouté le terme « connaissances » à la page 7 du procès-verbal.

Lors de ce Conseil d'administration, des échanges s'étaient tenus sur les modalités de mise en place du travail à distance. Il avait été prévu que le télétravail envisagé ne soit organisé que pour la période de confinement. Ce télétravail perdure finalement hors du confinement, Monsieur CHRISTOFOL demande si une nouvelle discussion sera envisagée sur cet état de fait. Monsieur ROBLÉDO précise que ce sujet est abordé dans le cadre des discussions en CHSCT. Les circonstances et le cadre dans lequel le télétravail se déploie sont envisagés.

Sous réserve de l'ajout du terme "connaissances" en page 7, le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour (trois membres connectés n'ont pas voté).

5.c Procès-verbal du CA du Jeudi 7 mai 2020 – vote

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 1 abstention (six membres connectés n'ont pas voté).

6. Ressources humaines

6.a Adhésion à Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP) - vote

Madame RICHARD présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Ce portail, proposé par le Service des Retraites de l'Etat, est un espace privé et sécurisé qui offre notamment des services personnalisés relatifs à l'information retraite des fonctionnaires de l'Etat, des magistrats et des militaires, en matière de données relatives au compte individuel retraite. Ce portail permet également la dématérialisation des bulletins de paie.

L'ENSAP permet en particulier aux agents publics de l'Etat de consulter et de mettre à jour leurs données personnelles à tout moment et, pour les agents de plus de 45 ans, de procéder à des simulations de calcul de pension multi-régimes.

Dans le fil de discussion, Monsieur OGER demande si cette adhésion va permettre l'arrêt de la distribution papier des bulletins de salaire. Il estime ce choix pertinent pour éviter l'impression papier, éviter le temps de mise sous pli et de distribution des bulletins.

Monsieur ROBLÉDO répond que cela correspond bien à l'objectif. Cela permet de surcroît d'obtenir ses bulletins de salaire plus rapidement.

Monsieur CHRISTOFOL demande si l'adhésion à cet espace est payante. Monsieur ROBLÉDO répond par la négative.

Madame LEFRANÇOIS note que cela sera plus complexe pour imprimer les bulletins de salaire. Madame RICHARD répond qu'il est possible d'imprimer son bulletin de salaire sur son lieu de travail. Madame LEFRANÇOIS évoque le cas de collègues en arrêt maladie. La gouvernance répond qu'il sera délicat de continuer à imprimer les bulletins de salaire. Dans le fil de discussion, Madame ESTEVE précise que la fin de la distribution des bulletins de salaire papier aura lieu 6 mois après l'adhésion de l'établissement à l'ENSAP.

L'Adhésion à l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP) est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour (trois membres connectés n'ont pas voté).

7. Affaires générales et statutaires

7.a Désignation de la Directrice du SUMPPS au 1er septembre 2020 – vote

Monsieur ROBLÉDO précise qu'il adressera ses remerciements à Monsieur CHABASSE, actuel Directeur du SUMPPS, dans le cadre du Conseil d'administration du 9 juillet 2020.

Il invite le Docteur Florence HARTHEISER à se présenter aux administrateurs.

Madame HARTHEISER est originaire d'Alsace et a fait ses études à Strasbourg. Elle a notamment obtenu un DIU en Médecine et traumatologie du Sport. Elle a ensuite passé deux ans à Genève en Suisse (*cf. diaporama de séance en annexe*). Elle a exercé une activité médicale libérale et hospitalière, en rééducation principalement. Elle a également exercé en tant que collaboratrice scientifique au centre interfacultaire en bioéthique et en sciences humaines en médecine, où elle a poursuivi ses travaux de thèse. Depuis un mois, elle exerce son activité au SUMPPS à Angers.

Elle expose ses travaux de recherche. Sa thèse était déjà orientée sur la prévention sanitaire. Elle a réalisé une rétrospective historique sur la prévention sanitaire au XX^{ème} et au et XXI^{ème} siècle à travers le dessin animé. Elle a étendu ses recherches avec la représentation du monde médical dans le dessin animé, mais aussi dans d'autres médias, films, séries etc.

Elle a actuellement un projet en cours, le projet « Accord ». Il s'agit de créer une application permettant une aide à la réflexion quant à la rédaction des directives anticipées. Elle a également fait de l'enseignement, en proposant un cours à options cinéma et médecine pour les étudiants de troisième année en Faculté de Médecine. Elle a également encadré des étudiants en Master pour leur projet de fin d'année.

La triple activité offerte par le SUMPPS l'intéresse. Le SUMPPS est non seulement un centre de prévention mais également un centre de consultation en médecine générale, de

planning familial, permettant une relation privilégiée avec le monde étudiant. Elle se réjouit d'avoir rencontré une équipe créative et emplie de bonne volonté, qui a notamment été mise à contribution pendant le confinement.

Concernant les projets d'avenir, elle se réjouit que le SUMPPS ne soit pas un centre de santé isolé. Le SUMPPS fait partie intégrante de l'Université. Elle se chargera de renforcer les coopérations entre les différentes branches de cette Université. Elle sera conduite à échanger avec les autres SUMPPS de France.

La formation est selon elle un aspect très important. Elle espère insuffler cette dynamique au personnel du SUMPPS en les motivant pour suivre des formations.

Monsieur ROBLÉDO et Madame RICHARD souhaitent la bienvenue au Docteur Florence HARTHEISER.

Le Conseil d'Administration rend un avis favorable sur la nomination du Docteur Florence HARTHEISER en qualité de Directrice du SUMPPS de l'Université d'Angers.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 1 abstention (un membre connecté n'a pas voté).

7.b Présentation de l'activité du SSTU - information

Monsieur ROBLÉDO invite le Docteur OUTURQUIN, nouveau médecin du travail, à se présenter et à présenter l'activité du SSTU aux administrateurs.

Madame OUTURQUIN précise qu'elle est arrivée au SUMPPS le 16 mars 2020. Elle est originaire d'Amiens et a commencé sa carrière comme médecin généraliste avec une activité mixte, à la fois libérale et hospitalière. Elle occupait un poste de praticien attaché dans un service d'alcoologie. Elle s'est ensuite orientée vers la médecine de prévention en 2014, en intégrant un service interentreprises. Elle a suivi une formation en alternance pendant 4 ans à la faculté de Lille. Elle a été conduite à suivre des effectifs assez variés, à la fois dans la fonction publique territoriale, la fonction publique hospitalière, l'industrie, la logistique, le tertiaire.

Madame OUTURQUIN est très satisfaite de pouvoir s'investir sur des nouvelles situations professionnelles.

Elle présente le service du SSTU (*cf. diaporama de séance en annexe*).

L'équipe pluridisciplinaire est chargée du suivi du personnel BIATTS, des étudiants salariés, des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs.

Elle décrit les missions du SSTU. Le SSTU assure une traçabilité et une veille sanitaire de façon de plus en plus importante. La médecine du travail va passer d'un suivi individuel des personnels à un suivi de population par rapport à des risques identifiés et tracés dans les dossiers médicaux.

La réglementation détermine les visites. Les suivis individuels renforcés concernent les personnes qui sont exposées à des risques particuliers. Au niveau de l'Université, ces risques vont se rapporter à des produits CMR, un peu d'amiante, du plomb, des agents biologiques pathogènes de groupes 3 et 4 avec des risques ionisants.

Les suivis individuels adaptés se rapportent à des personnes qui ont des situations de santé particulières, qui nécessitent une certaine périodicité des visites.

Pendant la période de confinement, l'équipe a été en télétravail puis, depuis le 11 mai 2020, tout le monde est revenu en présentiel.

Les interventions et consultations individuelles en prévention primaire consistent à accompagner des agents ou des encadrants pour l'évaluation d'un risque, permettant ensuite de définir l'organisation d'un poste de travail, notamment d'envisager une prolongation du télétravail.

La prévention secondaire se rapporte aux personnes qui ont eu un arrêt de travail maladie et qui reviennent dans cette situation sanitaire particulière. Ces personnes ont parfois des fragilités, mais sont en général plutôt satisfaites et rassurées au regard de ce qui a été mis en place dans les différents plans de reprise.

Certains agents ont appris qu'ils avaient été identifiés comme des personnes vulnérables et n'ont pas très bien vécu cette situation.

Des groupes de parole ont été envisagés pour la prévention collective, pour permettre à des personnes d'exprimer soit une difficulté soit une émotion par rapport au télétravail.

A l'avenir, il sera nécessaire de changer de logiciel, l'actuel logiciel ne fonctionne plus et ne correspond plus à la législation en vigueur. Des prises de contact ont été réalisées avec d'autres services pour avoir des projets transverses. Il sera proposé à des agents des bilans de remise en condition physique. Certaines activités pourraient permettre de proposer des temps forts qui seraient en lien avec la maladie psychique et le handicap invisible.

Monsieur ROBLÉDO souligne la parfaite intégration du Docteur OUTURQUIN dans un contexte d'intégration difficile, en raison de la crise sanitaire.

8. Enseignement et vie étudiante

8. Conventions – votes

8.a) Conventions entre l'Université d'Angers – Faculté de droit, économie, gestion - et l'Université de Modène (Italie)

Madame MALLET explique que deux conventions sont conclues entre l'Université d'Angers et l'Université de Modène (Italie).

La première convention concerne la délivrance des diplômes suivants :

- Le diplôme de *Licence*, mention Economie Gestion, parcours Economie de l'Université d'Angers (n° accréditation 20140420) ;
- Le diplôme de Laurea in Economia e Finanza, de l'Université de Modena e Reggio Emilia.

La deuxième convention concerne la délivrance des diplômes suivants :

- Le diplôme de *Licence*, mention Economie Gestion, parcours Gestion, option Marketing de l'Université d'Angers (n° accréditation 20140420) ;
- Le diplôme de Laurea in Economia e Marketing Internazionale, de l'Université Modena e Reggio Emilia.

Les conventions sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour (deux membres connectés n'ont pas voté).

8. b) Conventions entre l'Université d'Angers – ESTHUA Tourisme et Culture – et le Lycée Polyvalent Fernand Renaudeau

Madame MALLET précise que deux conventions ont été conclues entre l'ESTHUA Tourisme et Culture et le Lycée Polyvalent (LPO) Fernand Renaudeau. Ces conventions concernent le diplôme national des métiers d'art et du design et la LP Mode sur le parcours Création industrielle.

Le Lycée Polyvalent Fernand Renaudeau et l'Université d'Angers s'engagent à coopérer en vue de garantir une mise en œuvre des formations assurées par le LPO F Renaudeau – Lycée de la Mode conforme aux exigences du grade de licence pour le diplôme national des métiers d'art et du design. Il s'agit de la mention MODE avec deux spécialités (ou parcours) : Design Textile-Matériaux-Graphisme et Design Vêtement-Accessoire.

Le MESRI et le Ministère de la Culture ont mené une réflexion pour que les étudiants qui suivaient ce type de formations puissent bénéficier d'un diplôme national et pas seulement d'un diplôme d'établissement.

Concernant la LP Mode sur le parcours Création industrielle, le partenariat existe depuis 2012. Les étudiants en contrat de professionnalisation sont gérés par la Direction de la Formation Continue de l'Université. Certains étudiants sont en formation initiale. Les cours ont lieu sur le campus de Cholet pour les cours mutualisés et au lycée pour les cours spécifiques nécessitant du matériel. La gestion des étudiants est assurée par un enseignant de l'Université et un enseignant du lycée.

L'ESTHUA et le lycée partagent les recettes de formation continue, soit entre 25000 euros et 30000 euros de recettes pour l'ESTHUA.

Madame REY précise que la licence professionnelle propose différents parcours. Un des parcours est porté par l'ESTHUA. Le président de jury des autres parcours est un collègue enseignant-chercheur de l'ESTHUA. Les parcours sont rattachés à une même formation, avec différents enseignements communs à ces parcours.

Les conventions sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention (un membre connecté a quitté la séance, trois membres connectés n'ont pas voté).

8 c) convention entre l'Université d'Angers – ESTHUA Tourisme et Culture – et la Chambre de Commerce et d'Industrie

Madame MALLET explique que la CCI et l'Université s'engagent à coopérer en vue de garantir une mise en œuvre des formations assurées par l'Institut de Bijouterie de Saumur et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire conforme aux exigences du grade de licence pour le diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE). Il s'agit de la mention « Objet –art du bijou et du joyau ».

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention (trois membres connectés n'ont pas voté).

9. Décisions prises par délégation du CA au Président

Les décisions prises par délégation du CA au Président ont été portées à la connaissance des administrateurs.

10. Questions diverses

Monsieur AKIN avait déposé une motion, présentée par les élus étudiants de l'UNEF et portant sur les conditions d'obtention des bourses universitaires. Monsieur ROBLÉDO explique qu'il va rencontrer la directrice du CROUS de Nantes la semaine prochaine. Une autre rencontre est prévue avec les trois présidents des universités de l'académie. Les sujets de la mention seront abordés dans ce cadre. En conséquence, il ne lui semble pas pertinent de faire voter une motion à ce présent Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 18h45.

Christian ROBLÉDO

Le Président de l'Université d'Angers

Isabelle RICHARD

La Vice-présidente du Conseil d'administration et égalité

Olivier HUISMAN

Le Directeur général des services

ANNEXE :

Diaporama de la séance du 4 Juin 2020.

Conseil d'administration

4 Juin 2020

Ordre du jour :

1. Intervention de Madame Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ
2. Informations
3. Plan de continuité d'activité COVID 19
4. Autoévaluation – Accréditation : co-pilotes des groupes de travail
 5. Procès-verbaux du CA
 6. Ressources Humaines
 7. Affaires générales et statutaires
 8. Enseignement et vie étudiante
9. Décisions du Président prises par délégation du CA
10. Questions diverses

1- Intervention de Madame Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ – Directrice du CHU d'Angers



Conseil d'Administration Université d'Angers - Point CHU

Les forces de la recherche en santé du CHU

- Une recherche de qualité reconnue par des financements institutionnels des projets de recherche (PHRC-PHRIP)
- La conduite d'études multicentriques et le développement de cohortes locales
- Une recherche translationnelle de bon niveau ainsi qu'une recherche clinique de grande qualité avec un leadership reconnu et une masse critique médicale suffisante
- Une excellente articulation chercheurs/ maison de la recherche

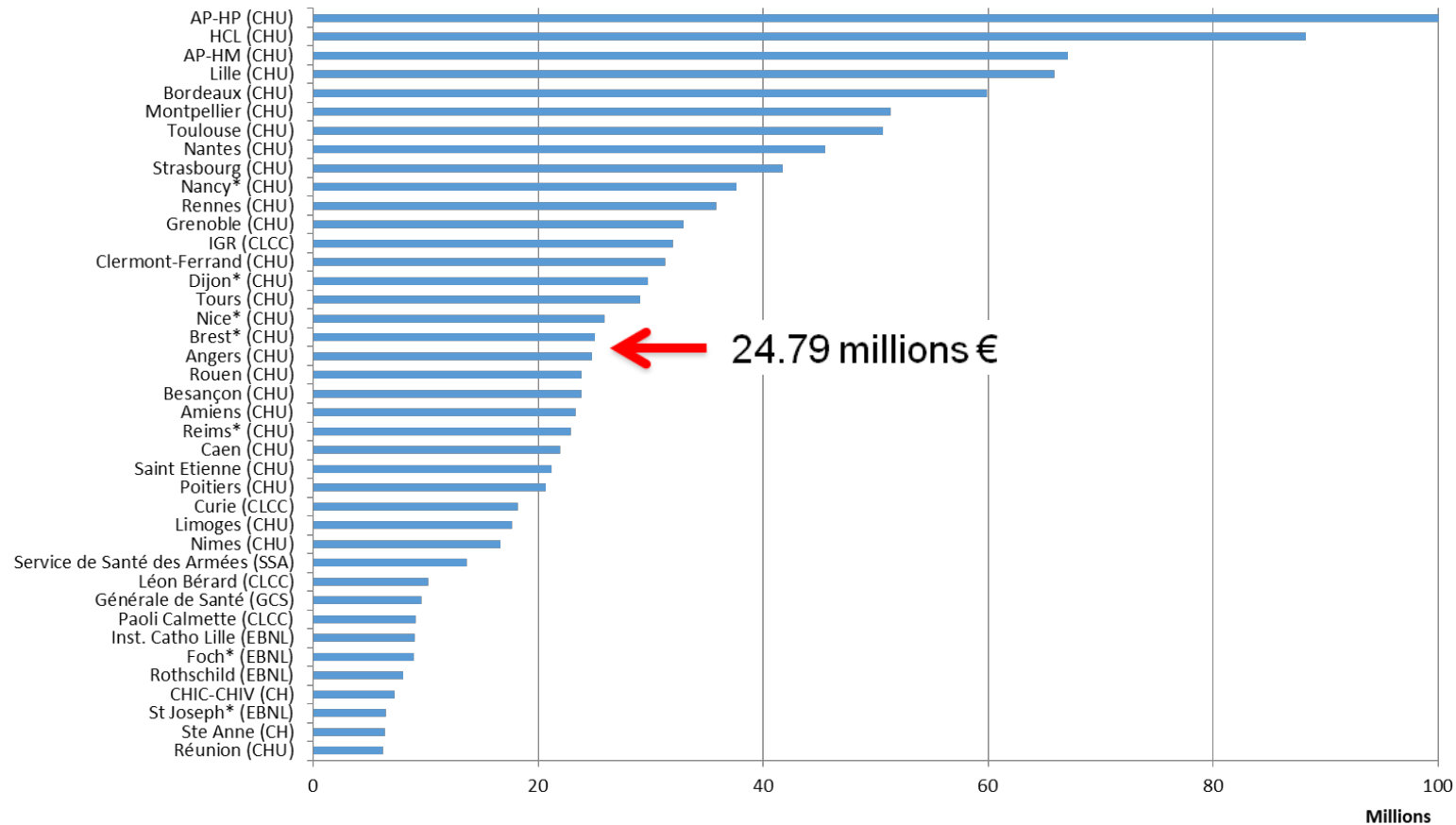
Des forces qui se traduisent par...

- De bons résultats aux appels à projet DGOS :

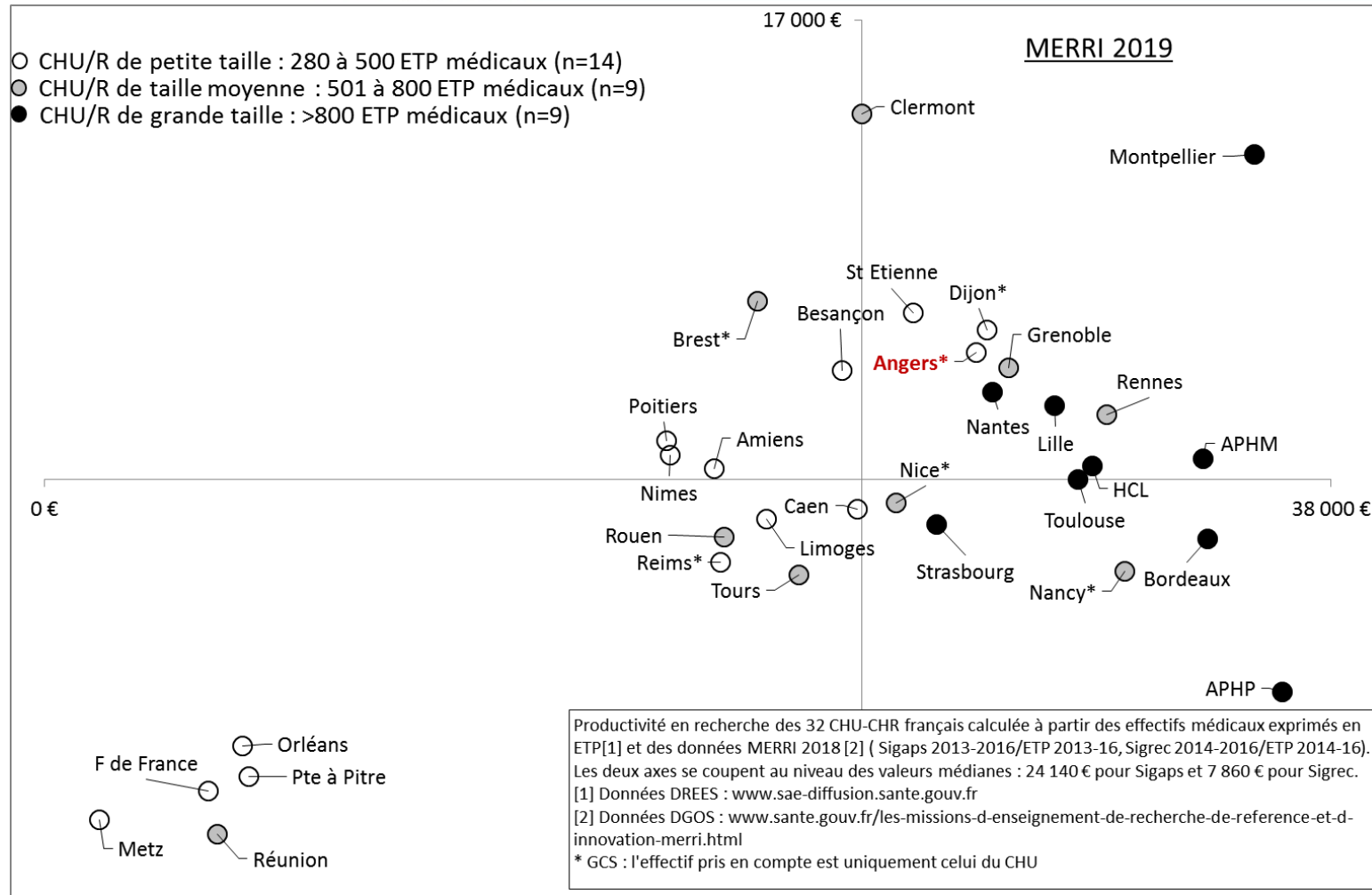
Volet AAP	2017	2018	2019
PHRC National HK	1	2	1
PHRC National K			
PREPS	1	1	1
PHRIP	2		1
PHRC Interrégional		3	1

Des financements MERRI importants pour un CHU de petite taille

40 plus grosses dotations socle



Une efficacité qui place Angers dans le haut du tableau...



Des forces qui se traduisent par...

■ Focus COVID:

Le CHU d'Angers a promu:

- 2 RIPH 1, multicentriques, portant sur des essais thérapeutiques
 - 1 RIPH 2, multicentrique, portant sur les dispositifs de prise en charge des malades
 - 1 RIPH 3, multicentrique, portant sur le diagnostic précoce du COVID par échographe
 - Une dizaine d'études sur données sur la base de cohortes constituées localement.
- Pour l'heure, une étude (HYCOVID) a remporté un financement PHRC-N (spécial COVID), une étude (POCUSCO) à remporté le PHRC-IR (spécial COVID)
- Le CHU est associé à plus de 15 autres protocoles de recherche dont il n'est pas le promoteur.
- A l'échelle d'HUGO, le CHU d'Angers est l'établissement le plus actif en promotion interne et externe sur la recherche sur le COVID. Sur les études dont il est le promoteur, plus de 55 CH et CHU sont associés aux essais Angevins.

Un CHU qui s'investit dans la recherche fondamentale...

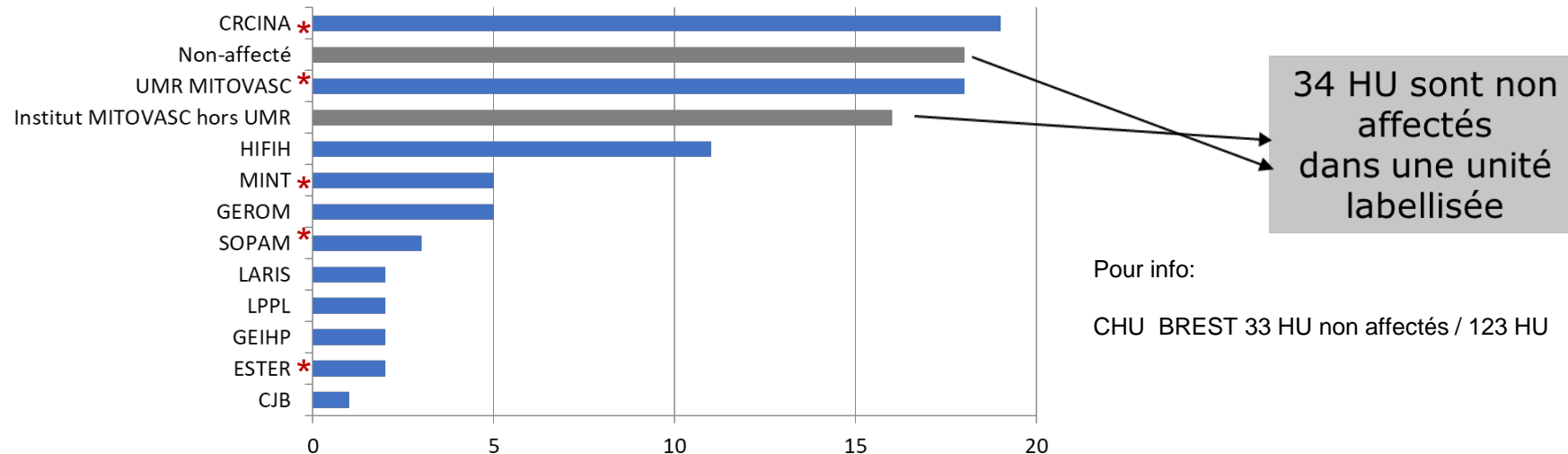
- Le CHU et l'Université d'Angers ont pris la décision de regrouper leurs laboratoires de recherche et de biologie avec la mise en place d'un contrat de gestion pour un même bâtiment sur le campus du CHU
- En 2017, soutien supplémentaire à la plateforme « MITOVASC » à hauteur de 3000€/an + financement d'un audit de la plateforme pour 13 000€
- Les contrats hospitalier de recherche translationnelle (contrat d'interface) ne sont plus financés par la DGOS depuis 2013. Ils ont été maintenus et financés sur les fonds propres du CHU à Angers

Un réel poids de la santé dans les performances de l'Université d'Angers et des EPST

■ La collaboration est réelle mais perfectible:

- De nombreuses publications communes (AB) entre CHU et Unités de recherche
- Sur les 850 chercheurs et enseignants-chercheurs à l'UA:
 1. plus de 105 enseignants chercheurs sont des praticiens hospitaliers au CHU
 2. Plus de 55 enseignants chercheurs à l'UA sont positionnés dans les unités en santé.

Répartition du nombre de HU par structure de recherche * EPST

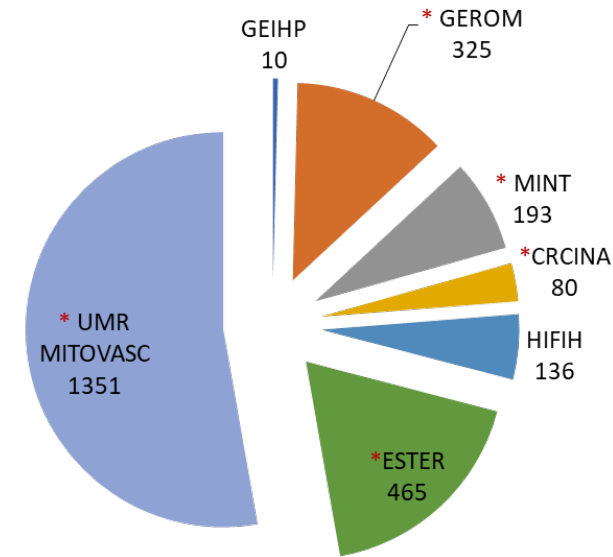


Un réel poids de la santé dans les performances de l'Université d'Angers et des EPST

Financement en k€ par unité de recherche

Montant total des financements
des projets de recherche **portés par**
un HU : 2,6 M€

* EPST



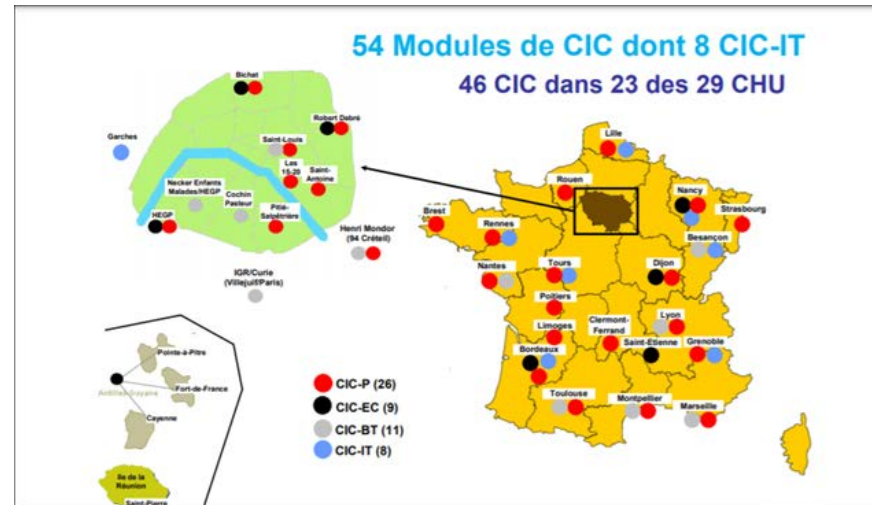
Un réel poids de la santé dans les performances de l'Université d'Angers

■ Un projet de CIC incontournable :

Labellisé en 2011 le CRC est opérationnel depuis janvier 2013 sous la forme d'une plateforme pluri - thématique. Sa mission est d'apporter, en lien avec les autres cellules de la DRCl, une aide aux investigateurs pour la conduite de leurs protocoles et favoriser le développement de la recherche institutionnelle et industrielle.

L'évolution souhaitable pour notre institution serait de garder la structure de recherche clinique du CRC, tout en favorisant les collaborations avec les unités EPST et de demander à terme une labellisation CIC

Un constat :



Un réel poids de la santé dans les performances de l'Université d'Angers

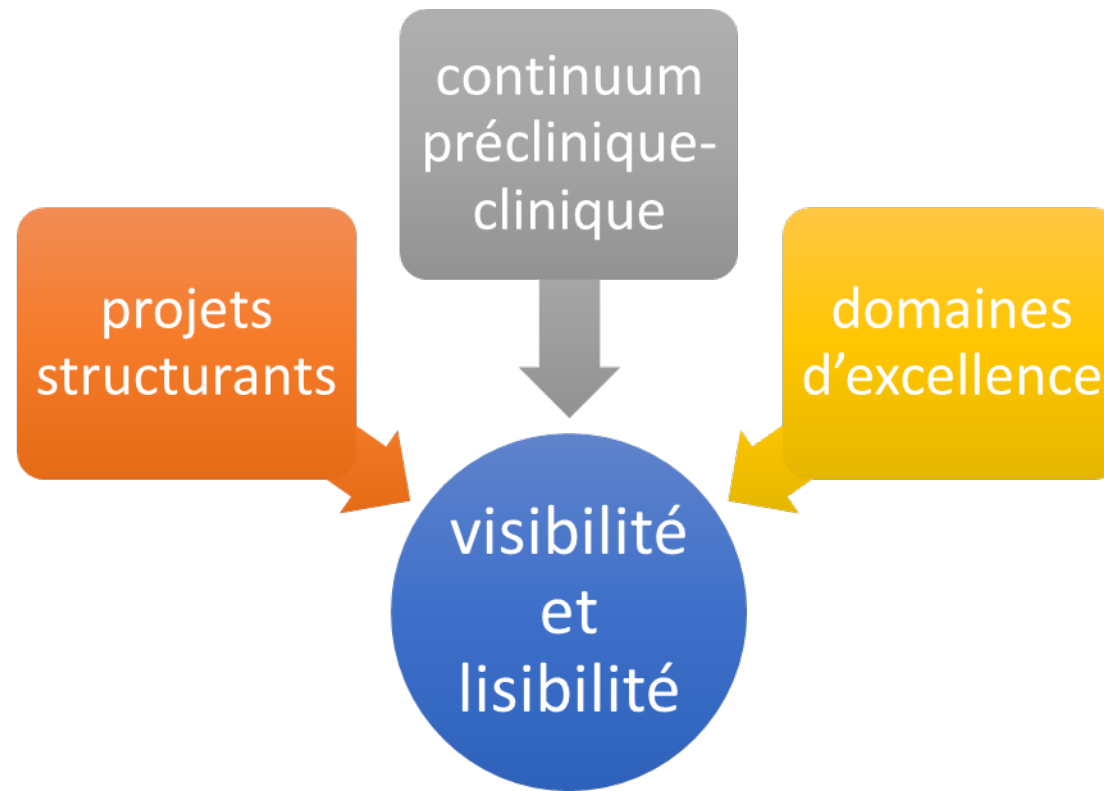
■ Les avantages des CIC :

1. Mieux transférer au profit des malades les résultats de la recherche fondamentale.
2. De réaliser des études preuve de concepts
3. D'augmenter le nombre d'études « translationnelles» (physiopathologie + phases précoces) ou des études épidémiologiques.
4. Améliorer l'ouverture sur l'extérieur avec attractivité pour les études industrielles de part cette labellisation et brevets/start-up
5. Recherche en lien avec les structures de recherche locales avec développement local de la recherche physiopathologique au développement du médicament (Preuve de concept • Phase 1 • Phase 2 • Phase 3 • Phase 4 • biomatériaux • Vaccin / immunothérapie)
6. Une meilleure intégration dans le réseau F-CRIN et E-CRIN
7. Partage d'expertise dans un seul lieu entre équipes de recherche labellisées - EPST/Université- et services cliniques

Pour une stratégie de site

Des appels à projet commun Université/CHU

- Pourquoi?



Pour une stratégie de site

Des appels à projet commun Université/CHU

- 7 projets déposés / 3 sélectionnés
 - La Médecine Mitochondriale: une Opportunité pour la Santé Guy LENAERS/Christophe VERNY
 - Extracellular vesicle-borne protein tyrosine phosphatase 1B in metabolic syndrome, sleep apnea syndrome and liver diseases
 - Chirurgie bariatrique et fragilité osseuse - Projet CBOs
 - Réversion du phénotype myofibroblastique des Cellules stellaires par un ciblage spécifique à l'aide de nanoparticules dans les maladies hépatiques chroniques Jérôme BOURSIER/Ramaroson ANDRIANTSIOHAINA
 - Evaluation du rôle du microbiote intestinal dans le mécanisme de l'iléus postopératoire : étude pilote - MICRO-IPO
 - Evaluation d'une approche personnalisée en cancérologie combinant le testing ex vivo, la caractérisation moléculaire, l'étude du microenvironnement et l'optimisation galénique
 - Altérations du système immunitaire inné dans des pathologies dysimmunitaires aiguës, chroniques et tumorales : une approche intégrée Yves DELNESTE/Mathilde HUNAULT BERGER

Pour une stratégie de site

Une ambition de promouvoir l'innovation via...

■ Les partenariats CHU-Ecoles

- projets de recherche collaborative et brevets communs
- formation par la recherche et actions de promotion de l'innovation
- partenariat CHU d'Angers - l'ESEO : « La maison de l'ingénieur en santé » pour concrétiser, prototyper et évaluer les innovations biomédicales de demain, y compris à travers la conduite d'essais cliniques
- Possible partenariat avec l'ENSAM (en cours) et POLYTECH

Pour une stratégie de site

Une ambition de promouvoir l'innovation via...

- **Un partenariat dans le cadre du projet SAM** (S= *Santé, Société, Sarthe*) (A=*Activité physique, mouvement, Anjou*) (M= *Métiers de l'ingénierie et technologies, Mayenne*)
 - **Lancement** : le 27 novembre 2019
 - **Périmètre** : réunion des personnels issus de la santé et du monde de l'ingénieur sur le territoire d'Angers, du Mans et de Laval, autour de projets de recherche et formation
 - **Objectif** : nouveaux projets et nouvelle structuration universitaire débouchant en 2023 sur l'ouverture de masters 1 et 2 et de thèses dans le domaine
 - **Partenaires impliqués**
 - **CHU Angers** : gériatrie, médecine physique et de réadaptation, médecine du sport, médecine vasculaire, médecine intensive et réanimation ;
 - **CH du Mans** : médecine physique et de réadaptation, oncologie, médecine/chirurgie vasculaire, orthopédie, diabétologie, néphrologie ;
 - **Université du Mans** : ENSIM, faculté des sciences et techniques, laboratoire d'acoustique, institut molécules et matériaux, etc... ;
 - **Université d'Angers** : faculté de santé, Polytech Angers, LARIS, LERIA, LPPL
- ➔ 7 dossiers sur 11 ont été retenus pour un financement commun de 63 000 euros
- ➔ Prochaine journée SAM prévue pour Octobre ou Novembre 2020

Pour une stratégie de site

Une ambition de promouvoir l'innovation via...

- La création d'un Conseil de l'Innovation, présidé par le Pr. Pierre Abraham

Objectifs:

1. Stimuler la volonté d'innover (à partir du questionnement des pratiques) de la communauté hospitalière
2. Proposer des orientations, des moyens et des mesures pour accompagner les porteurs de projets innovants
3. Simplifier/ faciliter l'accès à des financements spécifiques et des interlocuteurs appropriés
4. Développer les partenariats nécessaires
5. Coordonner les actions et les acteurs
6. Evaluer les actions soutenues

Composition:

Membres du CHU, de l'UA, de la métropole, de représentants des écoles, des entreprises, des institutions régionales et corps de métiers dont l'expertise ou le positionnement scientifique, industriel ou politique justifie la présence



- A retenir:

- Une recherche clinique d'excellence dont le dynamisme rayonne au-delà de la sphère régionale
- Une dynamique de site encourageante grâce au succès de l'AO structurant CHU-UA et une meilleure articulation entre les équipes cliniques et fondamentales
- Un investissement sur l'innovation par la formalisation de partenariats et la constitution d'un Conseil de l'innovation pour structurer une stratégie d'innovation qui réunit l'écosystème angevin autour du site de santé

2-1 Information - Nomination du chargé de mission étudiante par le président sur proposition de la vice-présidente étudiante

Sur proposition de Madame Camille BLIN, Vice-Présidente étudiante, le Président désigne :

Monsieur Yahya Pasa AKIN, chargé de mission étudiante

Monsieur AKIN est élu au Conseil d'administration.

POUR INFORMATION

2-2 Informations – Résultat des élections partielles à la commission des statuts

- Il restait un siège à pourvoir pour représenter les enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs à la Commission des statuts.

Les candidats pouvaient présenter leur candidature jusqu'au 28 mai 2020.

Les candidatures suivantes ont été présentées:

Jean FOUGEROUSE

Yamina CHIKH

Céline LANCELOT

Christophe JARRY

Frédéric SAUBION

Lionel BAYLE

Patrice MARCILLOUX

Damien PICARD

Tassadit AMGHAR

2-2 Informations – Résultat des élections partielles à la commission des statuts

Les élections se sont déroulées en ligne les 2 et 3 juin 2020.

Monsieur MARCILLOUX a été élu représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs à la Commission des statuts avec 17 voix.

POUR INFORMATION

2-3 Informations - Demandes de soutiens (Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, Rectorat, Collectivités)

1 - Echanges avec le cabinet du MESRI et la DGESIP (30 avril 2020)

Approche positive sur les demandes de la phase 2 du dialogue stratégique de gestion
Discussions ouvertes en septembre sur un rattrapage

2 - Dialogue Stratégique de Gestion Phase 2 avec le Recteur (11 mai 2020)

Résultat de la phase 1 du dialogue stratégique de gestion : 506 133 € en 2020 et 520 400 € en 2021
Demande d'une subvention totale dans le cadre de la phase 2 du dialogue stratégique de gestion de 990 000 € pour 1 316 600 € de projets.

3 fiches propres à l'UA

- Création de l'IAE d'Angers demande d'un financement de 300 000 € pour les aménagements
- Internationalisation d'un parcours de master (EUR Végétal) demande d'un financement de 60 000 €
- Répondre aux enjeux de la crise demande d'un financement de 480 000 € (dont 6 postes)

1 fiche commune UA/LMU : Appel à projets recherche / formation avec une demande de 150 000 €

2-3 Informations - Demandes de soutiens (Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, Rectorat, Collectivités)

3- Echanges avec la Région

Demande de prolongation de la période d'éligibilité de la convention triennale jusqu'au 31/12/2020
Demande d'un avenant pour une 4ème année supplémentaire avec une subvention de 430 000 €

Demande d'accompagner la prolongation de contrats cofinancés par la Région pour 126 900 €

Demande de 150 000 € en 2020 et en 2021 pour accompagner les investissements liés au numérique

Demande d'accompagnement de la stratégie à l'international avec 80 000 € pour de l'ingénierie pédagogique et 41 000 € pour l'accueil/maintien des étudiants internationaux

4 - Echanges avec le Département

Demande de financement d'un poste d'assistante sociale pour deux ans (80KE)

5 - Echanges avec ALM

ALM a accepté de verser en soutien à la recherche la somme de 120 000 € pour la prolongation de 11 contrats doctoraux et 8 posts docs sur deux mois à 100%.

Pas d'engagement à ce stade sur les autres demandes: stratégie à l'international et numérique
Discussion autour du logement étudiant (100 chambres en moins en 2020 et 200 chambres en moins en 2021).

2-3 Informations - Demandes de soutiens (Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, Rectorat, Collectivités)

6 - Evaluation surcoûts (estimations d'ici la fin de l'année)

Surcoûts:

Prolongation des contrats doctoraux 250 000 €

Numérique 782 660 €

Mesures d'hygiène (masques, désinfectants,...) 139 500 €

Surcoût opérations immobilières (délais, distanciation,...) 334 400 €

Surcoût entretien des locaux (ménage) 50 320 €

2-3 Informations - Demandes de soutiens (Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, Rectorat, Collectivités)

CVEC :

Mobilisation de la CVEC pour prendre en charge les dispositifs d'accompagnement des étudiants (au 15 mai 2020):

- Numérique: 135 972€ pour 572 bénéficiaires (ordinateurs portables, boîtiers 4G, cartes SIM, forfait Internet)
- Aides d'urgence (logement, aide alimentaire...) : 32 516€ pour 280 bénéficiaires
- Autres dispositifs: actions culturelles pour 31 041€ et 1 000 bénéficiaires; actions sportives pour 62 333€ et 8 000 bénéficiaires, accueil pour 2 970€ et 700 étudiants rappelés.

Ces surcoûts sont pris en charge par les 10% de la CVEC réservés au volet social et par les économies engendrées par l'annulation et report de certaines actions (Campus Day 50 000 €, certaines initiatives étudiantes,...) même si certains événements annulés ont néanmoins généré des dépenses.

La Commission CVEC CROUS du 2 juin 2020 a décidé d'abonder le dispositif d'aide aux étudiants mis en place par l'UA à hauteur de 116 000€ sur trois volets: aide à l'hébergement, aide alimentaire, aide numérique permettant d'envisager le maintien d'un accompagnement renforcé à la rentrée de septembre 2020.

2-3 Informations - Demandes de soutiens (Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, Rectorat, Collectivités)

Incertitudes:

Impact du contexte de crise à la rentrée, sur l'année universitaire 2020-2021

Impact sur l'activité de la FC et de l'apprentissage sur la nouvelle année universitaire

Impact lié à l'activité à l'international

Impact sur la collecte de la TA (en lien aussi avec la réforme de la formation professionnelle)

Economies éventuelles sur les fluides et les missions

POUR INFORMATION

2-4 Informations - Arrêté permettant un accès aux locaux par les usagers

[Arrêté n°2020-46 relatif à l'accès des usagers aux locaux de l'Université d'Angers :](#)

L'accueil des usagers dans les locaux de l'Université d'Angers est autorisé aux seules fins de permettre l'accès :

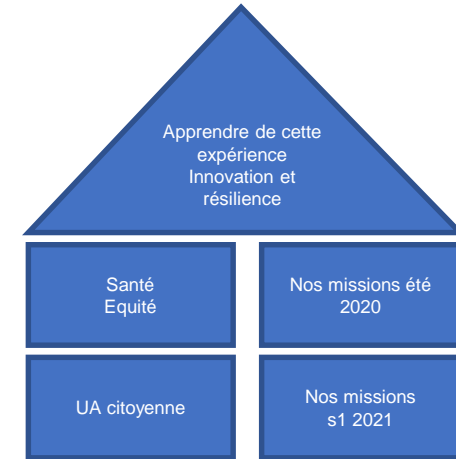
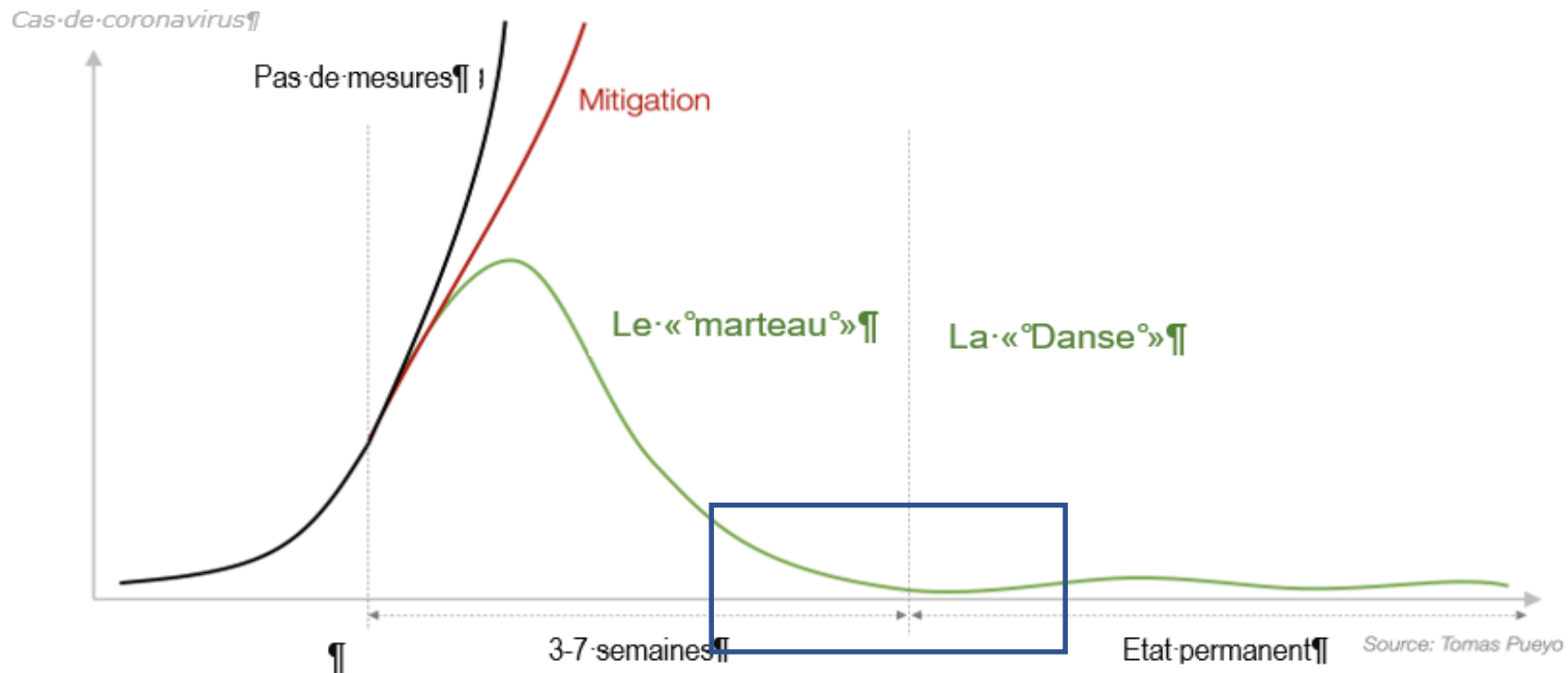
- 1° Aux formations continues ou dispensées en alternance ;
- 2° Aux laboratoires et unités de recherche ;
- 3° Au service commun de la documentation et des archives, site de Belle-Beille et de Saint-Serge, aux seules fins de retrait ou de dépôt d'ouvrages pendant trente minutes et sur rendez-vous. Les modalités de retours et emprunts sont définies par le SCDA. Elles sont accessibles sur son site internet ;
- 4° Aux services administratifs, notamment ceux chargés des inscriptions, uniquement sur rendez-vous ou sur convocation de l'établissement ;
- 5° Aux services de médecine préventive et de promotion de la santé ;
- 6° Aux concours et examens organisés en présentiel.

L'accueil des usagers se fait dans le respect des mesures sanitaires.

3- Plan de Continuité d'Activité Covid-19

Plan de continuité d'activité Covid19 – phase de déconfinement (Pour vote)

Phase du 11 mai à la fermeture estivale



Information du CA le 7 mai
Avis du CHSCT le 13 mai
Avis du CT le 28 mai
Vote du CA Le 4 juin



université
angers

Les principes du Plan de continuité d'activité phase de déconfinement (Pour vote)

Santé et sécurité de tous

Retour au travail progressif/ Maintien du télétravail

Mise à disposition de SHA, de masques, de protections aux accueils

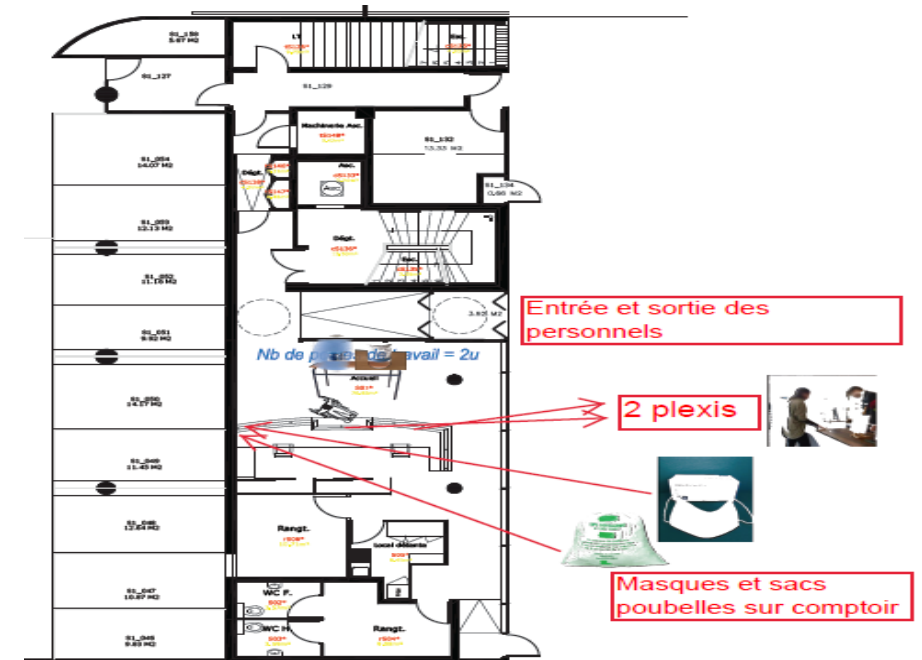
Port du masque obligatoire en présence d'autres personnes

Réorganisation des espaces de travail et de de circulation

Information de chacun lors de la première reprise de poste

Charte d'engagement au respect des gestes barrière

- Activités essentielles Mai/juillet
- Derniers enseignements à distance
- Première session à distance
- Jurys
- Deuxième session avec possibilité de composition sur place
- Recrutements



Les principes du Plan de continuité d'activité phase de déconfinement (Pour vote)

- UA solidaire

Renforcement politique sociale (Commission d'aide d'urgence)

Réflexion sur une formation « post-cycle » d'un semestre pour étudiants fin M2/L3/LP

Plateforme « Josette », jobs d'été en secteur médico-social

Reconditionnement matériels informatique

Réalisation des travaux prévus, commandes BTP

Réflexions et recherche « après covid »

- Préparation de la rentrée

Nombreuses incertitudes

Document de cadrage en cours de discussion

Commandes de matériels pour rendre le télétravail et l'enseignement à distance plus confortables

Les principes du Plan de continuité d'activité phase de déconfinement (pour vote)

Retour d'expérience

- Questionnaire auprès des personnels
- Questionnaire auprès des Enseignants et Enseignants chercheurs
- Questionnaire auprès des Etudiants

Plan de continuité d'activité Covid19 – phase de déconfinement (Pour Vote)

CHSCT du 13 Mai 2020

Avis favorable à l'unanimité des RP sous réserve de la prise en compte des quatre recommandations suivantes :

Avis N1 :

Le CHSCT demande que les assistants de prévention, les personnels d'accueil, les conseillers de prévention bénéficient d'une formation « Accueil du retour Covid-19 » afin d'assurer leurs missions : informer les personnels, former au port des EPI et veiller à ce que toutes les mesures de précaution soient bien appliquées. Si nécessaire, prévoir des décharges pour ces missions.

Informations passées par la DPS, y compris lors de réunions sur place

Avis N2 :

Le CHSCT demande que les personnes vulnérables ou ayant des personnes vulnérables dans leur environnement familial, aient un accompagnement spécifique par le service SSTU si elles le souhaitent.

Le CHSCT demande que l'Université diffuse de façon très large les différents cas de vulnérabilités à l'ensemble du personnel afin que ces personnes puissent se faire connaître à la médecine de prévention si elles le souhaitent.

Informations diffusées aux chefs de service et mobilisation du SSTU



université
angers

3 - Plan de continuité d'activité Covid19 – phase de déconfinement (Pour vote)

CHSCT du 13 Mai 2020

Avis N 3 :

Le télétravail étant cause de risques professionnels et son développement étant devenu massif, le CHSCT demande que chaque personnel s'y adonnant de manière ponctuelle ou durable bénéficie, d'une formation et d'une information sur les droits à la déconnexion_et sur les risques liés au travail sur écran et à l'utilisation prolongée d'écouteurs. Le CHSCT demande des équipements informatiques et bureautiques appropriés pour chaque agent.

Enquête et commande

Avis N 4 :

Le CHSCT demande que les personnels en ASA ne soient pas pénalisés, ni pour leur rémunération, ni pour leurs congés/RTT et ce jusqu'à la fin des congés d'été, dans un soucis d'équité entre les personnels.

Effectif

3 - Plan de continuité d'activité Covid19 – phase de déconfinement

Avis favorable du CT du 28 mai avec 8 voix pour et 1 abstention

POUR VOTE

Rentrée 2020? Que Prévoir?

Les hypothèses pour « prévoir » pour information



Un reconfinement en urgence doit être anticipé, prévient dans son rapport sur le [déconfinement](#) publié ce lundi 11 mai 2020 le haut fonctionnaire Jean Castex, en appelant à préserver la réversibilité des mesures en cas de résurgence de l'épidémie de [coronavirus](#).

En l'absence, à brève échéance, de vaccin ou de solution curative, la population française demeure vulnérable à une reprise de l'épidémie, souligne dans un document de 68 pages [Jean Castex, qui avait été chargé par le Premier ministre de coordonner la stratégie du déconfinement](#) commencé lundi.

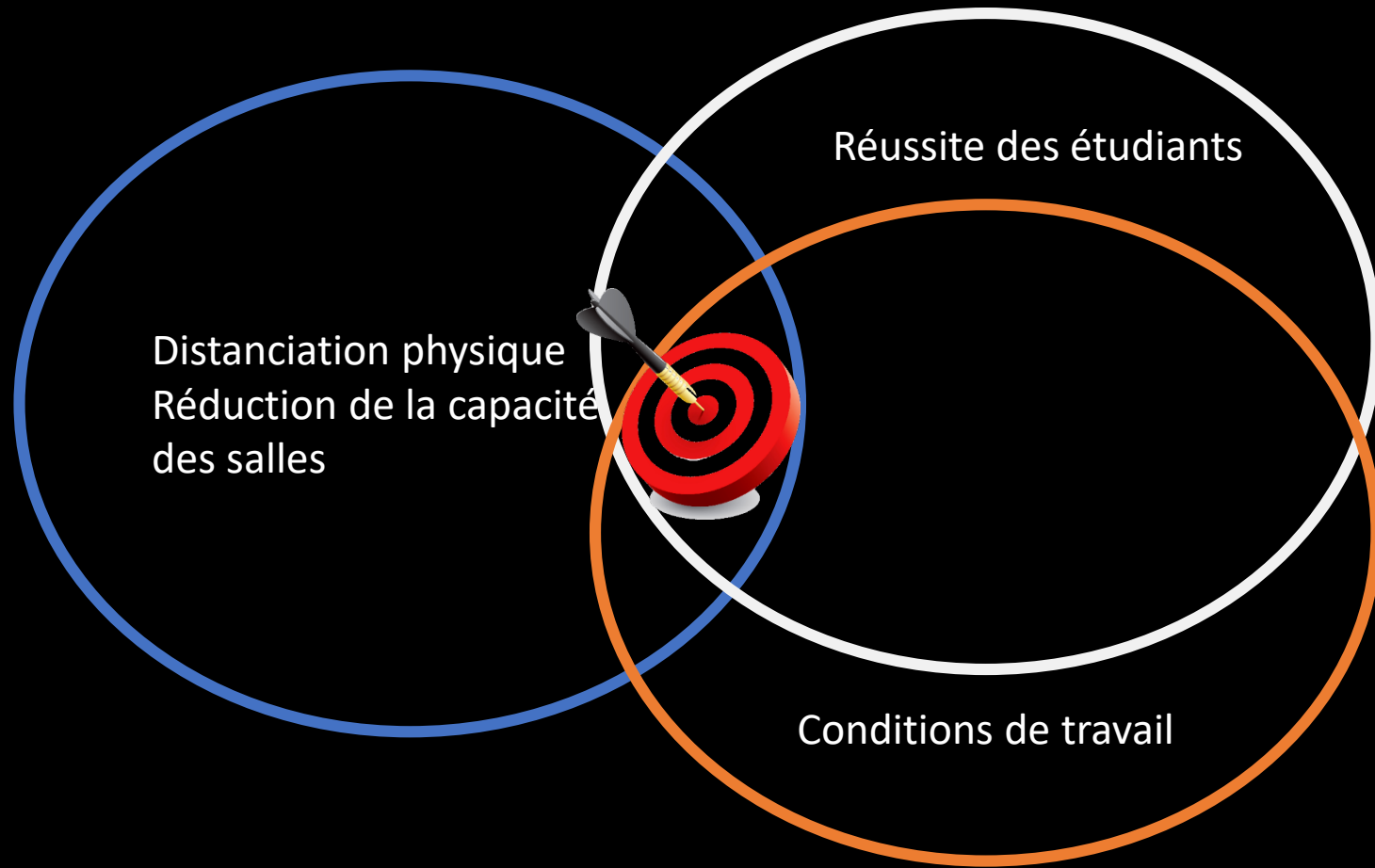
Source : Ouest France 11 mai

Port du masque devenu obligatoire ou fortement conseillé, dans tous les lieux publics,

Port du masque obligatoire à l'UA. Implique une limitation du temps de présence dans la journée;

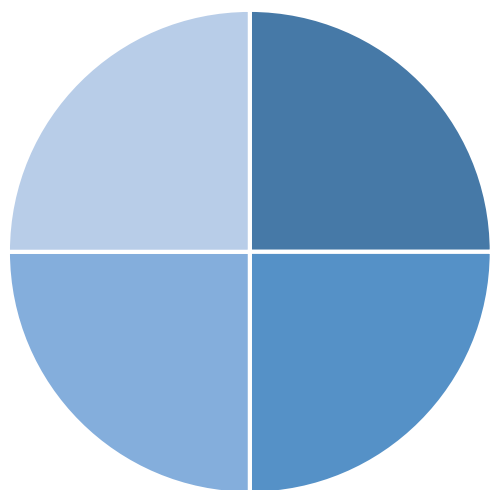
Desserrement progressif des contraintes, réouverture des salle de spectacles (avec distanciation sociale ET masque); desserrement des contraintes dans les transports.

Espérer le meilleur, se préparer au pire, prendre ce qui vient...



Une organisation « variable » - pour information

Enseignements



- présentiel
- P si possible
- P si mieux
- P si normal et P souhaité

Prioriser selon le format (ex TP), la réussite étudiante, les conditions de travail (dont les préférences des enseignants).

Construction des emplois du temps.

Suggestion :

Programmer en présentiel

Tous les enseignements du premier quartile

Un maximum d'enseignements de L1 du second quartile

D'autres enseignements « prioritaires »

Puis adapter au fur et à mesure du desserrement des contraintes

Prévoir aussi pour information

- Les modalités de rentrée/accueil
- La possibilités d'activités SUAPS
- Les examens du premier semestre
- Les circulations dans les bâtiments
- Les contraintes de restauration et de déplacement

Le traçage des contacts pour information

- ... **la personne contact à risque est une personne :**
- ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable,
- ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque,
- ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins,
- ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement,
- étant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).
- **Plus l'étudiant appartient à un nombre élevé de groupes différents, ou à un groupe de grand effectif, plus le nombre de personnes isolées s'il est covid+ sera important**



Les ressources pour les enseignants pour information

- Matériels : au moins une configuration de base pour tous
 - En cours de recensement
 - En cours de commande
- La possibilité d'enregistrer le cours tout en le faisant pour un groupe restreint présentiel (équipements des salles)
- Un outil de classe virtuelle intégré à Moodle (BBB)
- Une formation de base (mai/juillet)
- Un accompagnement individuel
- Pas de diminution du nombre total d'heures rémunérées y compris si les modalités ont été modifiées (ex utilisation ressource existante)
- Un accompagnement particulier d'équipes pédagogiques par formation par le lab'UA et une réflexion sur les moyens associés (HC, décharges, CET,...) conduite avec chaque composante.

Les ressources pour les étudiants – pour information

- Matériels : au moins une configuration de base pour tous
 - En cours de commande
 - Implication des associations étudiantes
 - Recensement des difficultés dès la rentrée
- Un minimum de présentiel pour tous (l'expérience de l'université)
- Un maximum de présentiel pour les L1 en fonction des contraintes
- Un environnement numérique de travail cohérent, construit par une équipe pédagogique, en particulier en L1
- Un accompagnement aux nouvelles modalités, une rentrée dédiée à cela
- Un maintien et une adaptation des dispositifs d'accompagnement

4-Autoévaluation Accréditation – co-pilotes des sous-groupes thématiques

UJA

UJA

UJA

UJA

UJA

UJA

UJA

UJA

UJA

Sous groupes	Références	VP	ELu	Composition souhaitable?
Gouvernance	1,2,4	IR	CA	Présence de directeurs de composante, élus, responsables service, personnels et usagers...
Santé	3	Pdt NL	CA ou CAC	Participation CHU, personnels et usagers (y compris hors fac santé), DPI...
Qualité, pilotage	5, 6	IR	CA	Experts, DISC, responsables de formation...
RH	7	ED	CA ou CAC	Elus CAC, diversité des métiers, articulation SSTU...
Immobilier	8	SA	CA	Experts, représentation de tous les campus ...
Recherche	9,10, 13	PS FG	CAC	Représentation de tous les pôles, doctorants, SCDA... Lien bureau CR
Formation	11,12,13,14	SM FG	CAC	Représentation de toutes les composantes, lab'UA, SUAPS, SCDA; DFC... Lien bureau CFVU
Vie étudiante	15	LB	CAC	Usagers ++, articulation CROUS, SUMPPS...

4-Autoévaluation Accréditation – co-pilotes des sous-groupes thématiques

Un appel à candidatures a été diffusé pour permettre aux élus du Conseil d'Administration et/ou du Conseil Académique de se positionner en vue d'être co-pilotes des sous-groupes thématiques institués dans le cadre de l'autoévaluation.

Les personnes suivantes se sont proposées.

Sous groupe « Gouvernance » : Angèle DELPECH

Sous groupe « Santé » : Chloë JARDINAUD - Guewen DOUESNEAU - Michel LOURTIS

Sous groupe « Qualité, Pilotage » : Anne REY - Angèle DELPECH

Sous groupe « Ressources humaines » : pas de volontaire

Sous groupe « Immobilier » : Thierry OGER

Sous groupe « Recherche » : Etienne MANN - Frédéric LAGARCE

Sous groupe « Formation » : Guewen DOUESNEAU – Matthieu EVEILLARD

Sous groupe « Vie étudiante » : Coraline GARNIER - Guewen DOUESNEAU

Le président propose au CA de désigner les copilotes suivants : A Delpech, M Lourtis, A Rey, T Oger, F Lagarce, G Douesneau, C Garnier.



5. Procès-verbal

5.1 Procès-verbal du CA du lundi 17 février 2020 – **VOTE**

[5.2 Procès-verbal du CA du Jeudi 9 avril 2020 – VOTE](#)

[5.3 Procès-verbal du CA du Jeudi 7 mai 2020 – VOTE](#)

6. Ressources Humaines

6.1 Adhésion à Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP) - VOTE

6.1 – Adhésion de l'Université d'Angers à l'ENSAP

L'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP) : <https://ensap.gouv.fr>

Permet à tout agent public de :

- Consulter et obtenir ses bulletins de paie par voie dématérialisée (depuis décembre 2016 et pendant 50 ans).
- Consulter et obtenir ses attestations fiscales et ses décomptes de rappels éventuels (disponibles pendant 4 ans).
- Consulter son compte individuel retraite, à savoir les données prises en compte pour la retraite (carrière, situation personnelle, etc...), d'en demander la correction et d'effectuer des simulations de pension.

En vertu de l'art.7 du décret 2016-1073 du 3 août relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paie des agents civils de l'Etat, les établissements publics de l'Etat peuvent appliquer à leurs personnels ces dispositions après "délibération de l'organe délibérant" (CA).

Avis favorable du Comité Technique avec 8 voix pour et 1 abstention.

POUR VOTE

7. Affaires générales et statutaires

7.1 Désignation de la Directrice du SUMPPS au 1^{er} septembre 2020 -

VOTE

7.2 Présentation de l'activité du SUMPPS - **INFORMATION**

7.3 Présentation de l'activité du SSTU - **INFORMATION**

7.1 Désignation de la Directrice du SUMPPS au 1^{er} septembre 2020

Le Docteur Florence HARTHEISER se présente aux administrateurs.

Il est ensuite demandé aux membres du conseil d'administration de donner un avis sur la nomination du **Docteur Florence HARTHEISER** au poste de directrice du Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé à compter du 1^{er} septembre 2020 (SUMPPS).

POUR AVIS

7.2 Présentation l'activité du SUMPPS

Présentation assurée par le Docteur Florence HARTHEISER.

POUR INFORMATION

Parcours



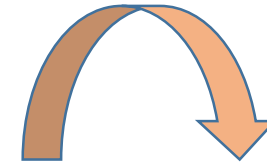
DIU Médecine et
Traumatologie du Sport



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

CENTRE INTERFACULTAIRE
EN BIOÉTHIQUE ET SCIENCES
HUMAINES EN MÉDECINE

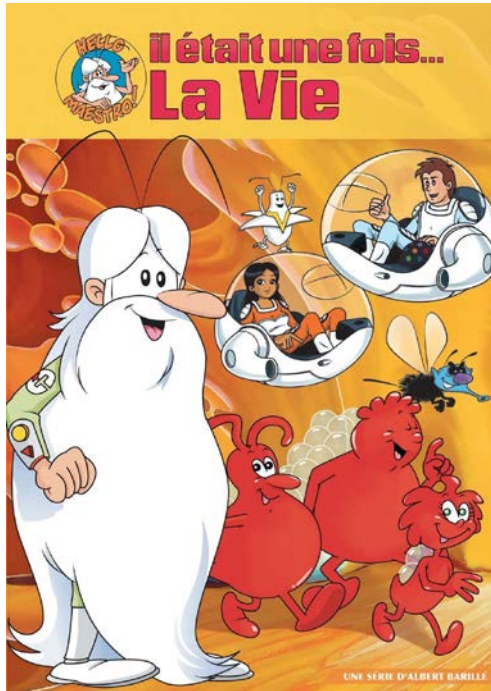
Collaboratrice scientifique
En parallèle d'une activité
médicale libérale et
hospitalière



SUMPPS
SANTÉ ET PRÉVENTION
UNIVERSITÉ D'ANGERS



Recherches et enseignements



Thèse de médecine:
« Le dessin animé au
service de l'éducation
sanitaire »

Recherches :

- Histoire de la prévention sanitaire XXe Et XXIe siècle
- Le monde médical dans le dessin animé
- Fin de vie et anticipation de soins dans l'art

Enseignements :

- Cours à option Cinéma et médecine à la Faculté de médecine de Genève
- Encadrement d'étudiants de M1 Master Course in personalized health (EPFL Lausanne)

A screenshot of a website. At the top, there is a home icon, a logo with the letter 'A', and a menu icon. The main heading is 'ANTICIPATION DES SOINS J'EN PARLE'. Below it, a paragraph reads: 'Vous voulez amorcer une discussion mais ce n'est pas facile? Ici vous trouverez des conseils, des ressources et des oeuvres d'art pour briser la glace.' There is a green button with the text 'C'EST DANS L'ART'. Below the button, a sub-heading says 'Abordez ces thématiques en parlant de films, de livres, d'oeuvres d'art..'. At the bottom, there is a small image of a film poster for 'The Descendants' with the text 'The Descendants' and 'Matt se retrouve face à des questions de limitation des soins suite au coma de sa femme Elizabeth.' and 'Film'.

Projet Accord

Aide à la rédaction des
directives anticipées

Le SUMPPS maintenant



Triple activité :
Centre de prévention
Centre de santé
Planning familial



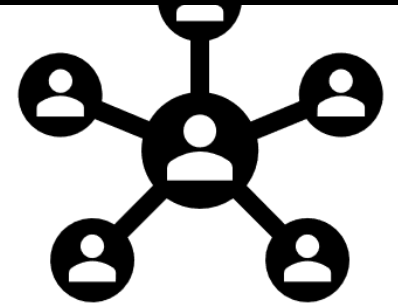
Relation privilégiée avec le
monde étudiant



Une équipe active et
créative

Avenir du SUMPPS

- Renforcement des liens avec les diverses composantes
- Echanger avec les autres SUMPPS partout en France
- Développer nos compétences grâce aux formations



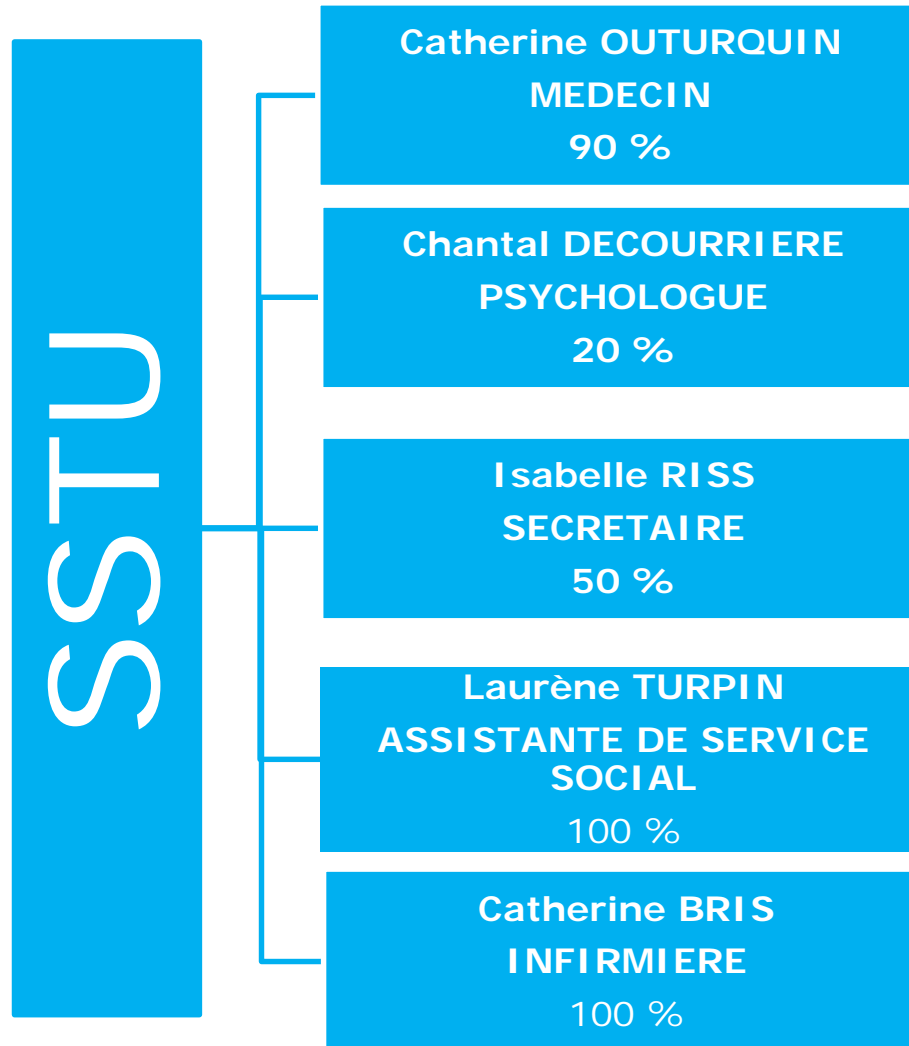
7.3 Présentation de l'activité du SSTU –

Présentation réalisée par le Docteur OUTURQUIN, nouveau Médecin du Travail.

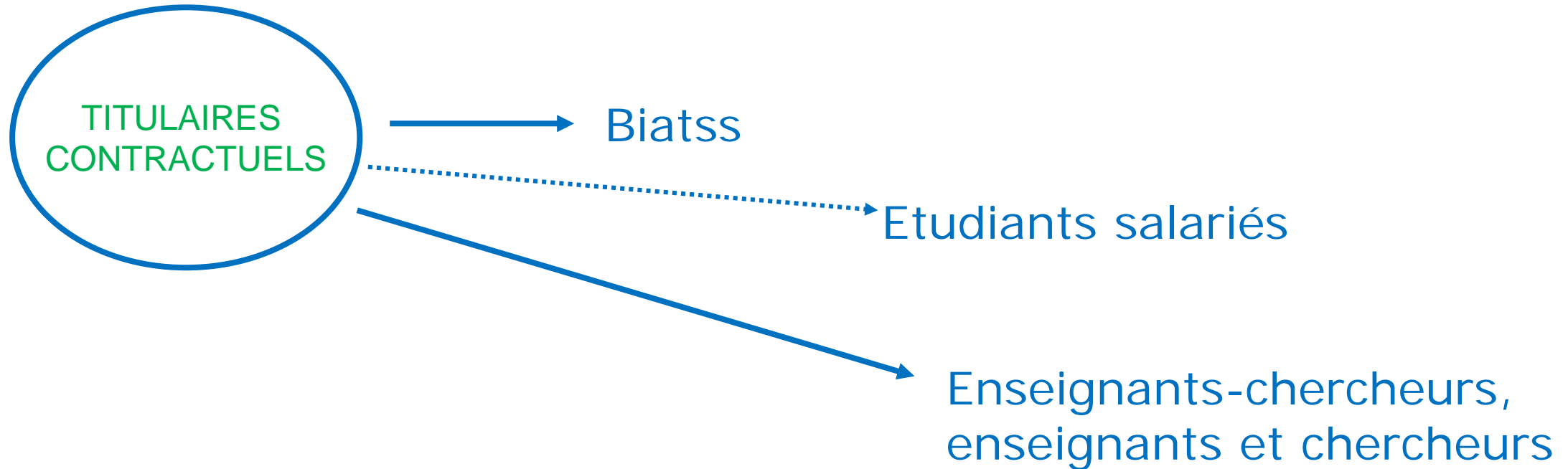
POUR INFORMATION



EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



DOMAINES D'INTERVENTION DE L'EQUIPE



Spécificité :

Suivi des salariés ou étudiants des établissements conventionnés (sauf ASS)

Suivi des personnels retraités **contractuels** de l'UA exclusivement par l'ASS

MISSIONS

1. Action de santé au travail

Dans le but de préserver la santé physique et mentale des agents

2. Conseils

afin

d'éviter ou de diminuer les risques professionnels,

d'améliorer les conditions de travail

de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail

de prévenir le harcèlement sexuel ou moral

3. Surveillance de l'état de santé

Assurer la surveillance de l'état de santé des agents en fonction des risques

4. Traçabilité et veille sanitaire

Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

MODALITES D'INTERVENTION

Secret professionnel et code de déontologie propre à chaque profession.

Intervention à la demande

- de l'agent
- de l'administration
- de la hiérarchie
- sur orientation de chaque professionnel de l'équipe de santé au travail

Intervention du Médecin selon la réglementation

- Suivi Individuel Renforcé (SIR)
- suivi individuel simple (SIS)
- suivi individuel adapté (SIA)

ACTUALITES

Fonctionnement du SSTU depuis le 16/03/2020 = Travail à distance jusqu'au 7/05/2020

-Travail en équipe par mail et visio
Rédaction de fiches pratiques télétravail

- Participation :

- Bureau du CHSCT
- CHSCT
- Elaboration questionnaire télétravail
- Cellule VDH ex v2s
- Cellule Hygiène et sécurité

- Contact téléphonique et/ou en Visio avec des agents et des responsables hiérarchiques (médecin, IDE, psychologue)

Reprise en présentielle depuis le 11/05/2020

- Gestion crise covid :

- consultation individuelle :
 - prévention primaire
 - prévention secondaire
- prévention collective : groupe de parole

- Gestion des retards :

50 agents en attente de visite pour retour CLM / CLD / Maladie / temps partiel thérapeutique / devant être revu au regard d'un problème de santé retentissant sur le travail et / ou un problème de travail retentissant sur leur santé

- Gestion courante :

au minimum 136 premières visites en attente

AVENIR

- Changement de logiciel
- Projets avec d'autres services :
 - Prescription de bilan sport / santé
 - Handicap invisible : maladie psychique

8. Enseignement et vie étudiante

8.1 Conventions - VOTE

8-1 – Conventions 1/2

Faculté de droit, d'économie et de gestion :

Deux conventions sont conclues entre l'Université d'Angers et l'Université de Modène (Italie).
La première convention concerne la délivrance des diplômes :

- [Le diplôme de Licence, mention Economie Gestion, parcours Economie de l'Université d'Angers \(n° accréditation 20140420\) ;](#)
- Le diplôme de Laurea in Economia e Finanza, de l'Université de Modena e Reggio Emilia.

La deuxième convention concerne la délivrance des diplômes :

- [Le diplôme de Licence, mention Economie Gestion, parcours Gestion, option Marketing de l'Université d'Angers \(n° accréditation 20140420\) ;](#)
- Le diplôme de Laurea in Economia e Marketing Internazionale, de l'Université Modena e Reggio Emilia.

Ces conventions sont conclues et mises en œuvre sous réserve du respect des règles de déplacement en vigueur.

Adopté à la majorité lors de la CFVU du 11 Mai avec 30 Voix pour et 5 abstentions.

8-1 – Conventions 2/2

ESTHUA, Tourisme et Culture :

Sont concernées :

- Conventions de formation avec le lycée de la mode pour le DNMADE "Mode" et la licence professionnelle métiers de la mode;
- Conventions de formation avec la CCI du Maine et Loire-Institut de Bijouterie de Saumur pour le DNMADE "Objet : Art du bijou et du joyau" et la licence professionnelle métiers de la mode parcours Développement et Commercialisation en bijouterie-horlogerie.

Adopté à la majorité lors de la CFVU du 11 Mai avec 28 Voix pour et 4 abstentions.

POUR VOTES

9. Décisions prises par délégation du CA au Président

POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Éducation)

Prochain CA

- **Jeudi 9 Juillet 2020 - 14h30**